



PREMIER MINISTRE

Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique

ANNEXES du relevé de décisions

- 1 – L'évaluation des politiques publiques - Synthèse
- 2 – Planning des évaluations du 1^{er} cycle
- 3 – Les programmes ministériels de modernisation et de simplification (PMMS)
- 4 – Jeux de données mis en ligne depuis le dernier CIMAP
- 5 – Liste des commissions consultatives supprimées et fusionnées
- 6 – Étude événements de vie 2012 - Synthèse des résultats
- 7 – Simplifier les démarches administratives pour les particuliers
- 8 – Simplifier les démarches administratives pour les entreprises

Contact

Service de presse
de Matignon
57, rue de Varenne
75007 Paris
Tél. : 01 42 75 50 78/79
Voir dossier complet sur
www.gouvernement.fr



CONSTRUISONS
ENSEMBLE
LE NOUVEAU MODÈLE
FRANÇAIS

L'évaluation des politiques publiques

Synthèse

Le premier cycle d'évaluation de politiques publiques décidées par le CIMAP du 18 décembre 2012 est en cours de réalisation.

Pour assurer l'**ancrage de la démarche** dans les services concernés, la responsabilité des évaluations est confiée aux ministres qui impliquent leurs services dans la coordination des travaux. Les travaux concrets d'évaluation sont réalisés par des équipes extérieures : corps d'inspection, universitaires, personnalités qualifiées,...

Ces évaluations sont conduites dans des **délais variant de 3 à 6 mois** et directement orientées sur des scénarios de transformation qu'il appartient aux équipes d'évaluation de documenter afin d'éclairer la décision publique.

Si l'exercice d'évaluation se place dans le contexte du respect de la trajectoire budgétaire, tous les sujets examinés ne présentent pas d'enjeu budgétaire immédiat : il peut s'agir d'améliorer l'efficacité à coût constant, ou de préserver les objectifs prioritaires dans le contexte du retour à l'équilibre des finances publiques.

Dans tous les cas, c'est **l'action publique dans son ensemble** qui est évaluée, d'où l'importance de la participation des parties prenantes à la démarche.

Une démarche concertée qui associe l'ensemble des acteurs de la politique

L'étape actuellement en cours est celle du diagnostic qui associe les principales parties prenantes à la politique ; celles-ci sont notamment représentées dans les comités de pilotage présidés par les ministres. En particulier les collectivités locales font partie de 18 comités. Au-delà de ces instances, les acteurs de terrain sont consultés lors des déplacements et auditions des évaluateurs.

Ce diagnostic partagé, qui éclaire sur la pertinence des moyens au regard de leur impact concret, ou sur l'efficacité de l'articulation des actions entre tous les acteurs impliqués, permet de **rénover en profondeur** la politique évaluée comme l'illustrent les exemples ci après.

S'agissant des **aides aux entreprises**, auxquelles participent toutes les collectivités locales (6 Mds € en 2012 de dépenses d'investissement et de fonctionnement en faveur de "l'action économique", pour un total de 46 Mds € examiné par la mission), le constat partagé est celui d'une multiplicité croissante des aides, facteur d'éparpillement et d'empilement ; cet ensemble manque de lisibilité pour les entreprises et d'efficacité. La mission d'évaluation présente à intervalles réguliers l'avancement de ses réflexions au groupe de travail du conseil national de l'industrie (CNI) au sein duquel sont représentés les organisations professionnelles, les représentants des syndicats, des chefs d'entreprises, l'administration et des personnalités qualifiées. À ce stade, la mission d'évaluation achève la cartographie des interventions de l'État et des collectivités locales afin de procéder, dans un second temps, à l'évaluation de leur efficacité.

Le diagnostic sur **l'appui à l'internationalisation de l'économie française** met aussi en exergue le manque de lisibilité tant pour les entreprises françaises que pour les communautés d'affaires étrangères. L'analyse de l'érosion des parts de marché de la France (en 10 ans la France a perdu 35% de sa part de marché mondial) révèle par ailleurs que nos concurrents sont pour l'essentiel les pays les plus proches, partageant le même taux de change et peu ou prou les mêmes normes sociales et environnementales, et non pas les pays émergents à bas coût. Les leviers les plus efficaces pour le soutien à l'exportation sont l'aide à l'exploitation de nouveaux marchés.

Le diagnostic relatif à la **gouvernance de la petite enfance et du soutien à la parentalité** a également été partagé avec les collectivités locales ainsi que les associations, le haut conseil de la famille (HCF) et la caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) notamment ; il fait ressortir le besoin d'un partenariat renforcé à l'échelle des territoires afin d'établir entre tous les acteurs une cartographie des services existants et des besoins ; l'offre de service manque de lisibilité et de ce fait n'assure pas partout les besoins prioritaires. Partant de ce diagnostic, l'évaluation se poursuit pour définir les modalités de schémas territoriaux répondant à l'objectif d'équité et d'efficacité.

L'évaluation de la réforme de la **maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre des monuments historiques** associe des collectivités locales, des architectes, des entreprises (groupement des entreprises des monuments historiques), des propriétaires privés (demeure historique) et des établissements publics du ministère de la culture. Le diagnostic partagé est celui d'une hétérogénéité et d'un besoin d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour les petites communes et les propriétaires privés qui peuvent être découragés face à une opération complexe de la restauration des monuments historiques ; il met aussi en exergue le désengagement de certains co-financeurs qui fragilise la programmation des travaux, l'éparpillement de la documentation, et la difficulté pour les autres maîtres d'ouvrage que l'État d'évaluer les qualifications des entreprises de restauration nécessaires à l'opération projetée. À partir de ce diagnostic, des pistes de réforme sont d'ores et déjà envisagées.

L'évaluation du pilotage de **l'allocation aux adultes handicapés (AAH)** associe des représentants d'associations (désignées par le conseil national consultatif des personnes handicapées) et d'organismes partenaires de la politique du handicap. Les premiers éléments de diagnostic attestent d'importantes disparités départementales. Les évaluateurs examinent les pratiques au travers de dossiers concrets (400 dossiers échantillonnés) afin d'expliquer ces disparités.

De nombreuses disparités départementales sont également relevées s'agissant de la **scolarisation des élèves handicapés** ; le diagnostic révèle au plan qualitatif une double problématique : la cohérence entre les prescriptions et les moyens mis en œuvre doit être renforcée, et il apparaît nécessaire de s'assurer que les dispositifs répondent bien aux besoins des élèves.

S'agissant de **l'architecture et ciblage des aides à la famille**, le diagnostic sur la situation financière de la branche famille à horizon 2025 établit l'inadaptation structurelle entre le niveau de dépenses et celui des ressources de la protection sociale. Il a été débattu au sein du Haut conseil de la famille et sera rendu public prochainement (sur le site <http://www.hcf-famille/fr/>) ; les suites à y donner seront examinées dans le cadre de ce haut conseil les 28 mars et 4 avril prochain. L'enjeu de cette évaluation est de remédier au déficit structurel tout en assurant une plus grande efficacité et équité du système d'aide.

Une démarche orientée vers l'utilisateur et le bénéficiaire

Les travaux d'évaluation mettent les bénéficiaires au cœur de la démarche. À ce titre des consultations ont été lancées dont des exemples sont donnés ci après.

Dans le cadre de l'évaluation de la **gouvernance de la politique de la petite enfance et du soutien à la parentalité**, la consultation "Au tour des parents", a permis d'interroger 400 parents représentatifs de la diversité des familles, à la fois à l'échelon national et dans quatre régions entre octobre 2012 et février 2013.

Pour évaluer les dispositifs **d'aide aux entreprises**, une consultation nationale des entreprises a été lancée, sous la forme d'un questionnaire en ligne orienté vers l'identification de leurs besoins, leur retour d'expérience sur l'efficacité et la lisibilité des appuis, ainsi que vers des propositions de réforme. Les bénéficiaires ont également la possibilité de déposer des contributions libres sur un espace en ligne dédié.

S'agissant de l'appui à **l'internationalisation de l'économie française**, les entreprises sont consultées *via* des enquêtes quantitatives et qualitatives. Des ateliers de travail sont également organisés ainsi qu'une consultation en ligne.

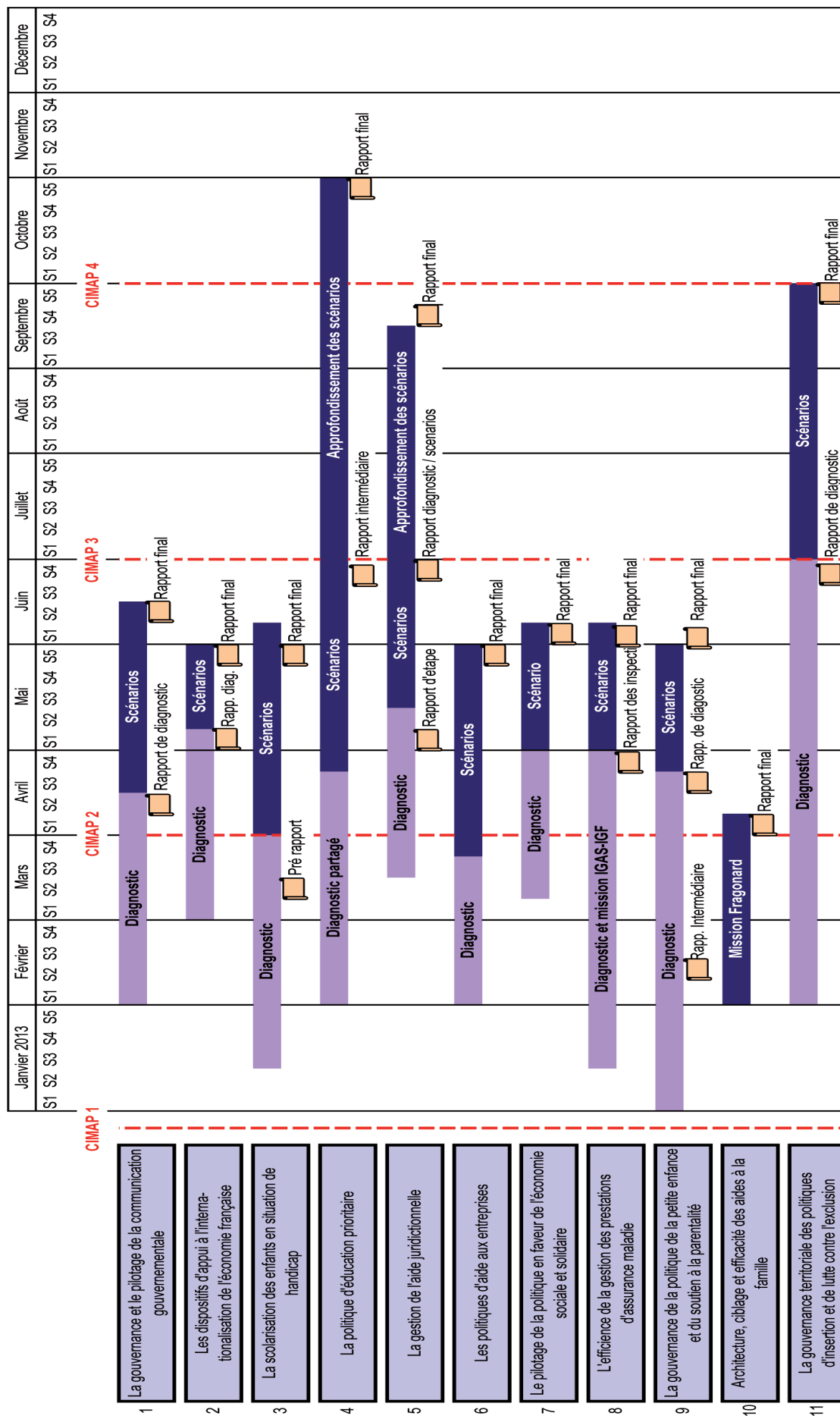
L'évaluation de la **politique de développement agricole** qui est conduite avec les représentants de la profession donne aussi lieu à une enquête *via* internet auprès d'un panel de 600 agriculteurs. Des enquêtes complémentaires seront menées dans 2 ou 3 régions, comportant des entretiens avec des agriculteurs pour aborder de manière concrète leurs attentes, leurs pratiques et leurs analyses des changements.

Après une analyse des nombreux travaux sur les **politiques d'insertion et de lutte contre l'exclusion**, les évaluateurs de la gouvernance de ces politiques vont se rendre dans 4 régions et départements de taille différente pour rencontrer des professionnels de l'action sociale, des partenaires associatifs et des usagers.

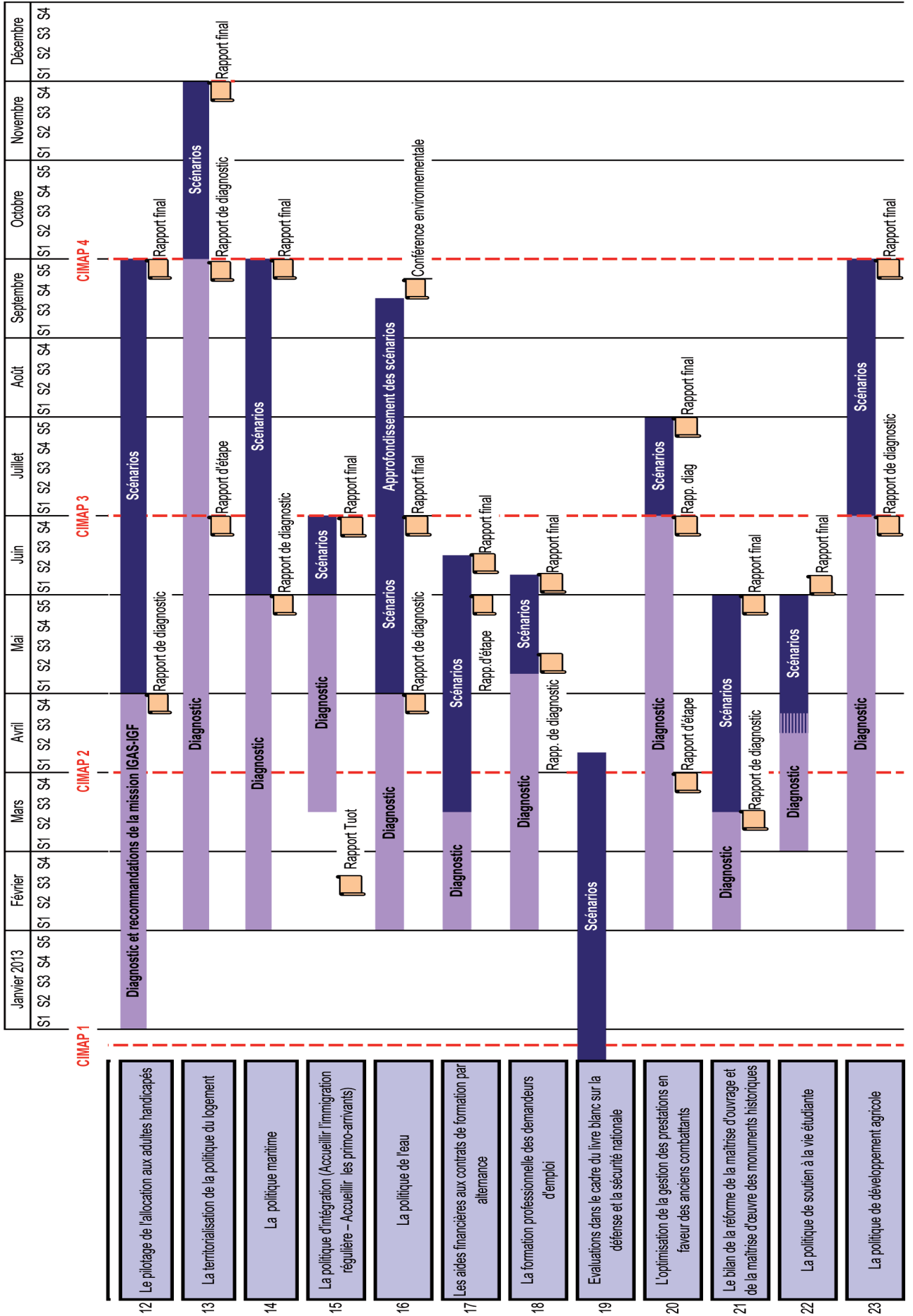
Une démarche qui améliore l'efficacité de la politique évaluée respectant la trajectoire de redressement de nos finances publiques

L'évaluation des interventions publiques en faveur des entreprises permettra de dégager des gains budgétaires. À ce titre, un objectif budgétaire de 1 Md€ d'économies pour 2014 et de 1 Md€ d'économies supplémentaires pour 2015 a été fixé à la mission d'évaluation par le Premier ministre. Par ailleurs, du fait du déficit persistant de la branche famille, l'évaluation portant sur les aides à la famille doit identifier des mesures de retour à l'équilibre. Enfin les évaluations portant sur la formation professionnelle doivent permettre d'assurer le respect de la trajectoire d'économie arrêtée dans la loi de programmation des finances publiques.

Planning des évaluations du 1er cycle



Planning des évaluations du 1er cycle



Planning des évaluations du 1er cycle

	Janvier 2013					Février					Mars					Avril					Mai					Juin					Juillet					Août					Septembre					Octobre					Novembre					Décembre				
	S1	S2	S3	S4	S5	S1	S2	S3	S4	S5	S1	S2	S3	S4	S5	S1	S2	S3	S4	S5	S1	S2	S3	S4	S5	S1	S2	S3	S4	S5	S1	S2	S3	S4	S5	S1	S2	S3	S4	S5	S1	S2	S3	S4	S5	S1	S2	S3	S4	S5	S1	S2	S3	S4	S5					
	CIMAP 1																																																											
	CIMAP 2																																																											
	CIMAP 3																																																											
	CIMAP 4																																																											

- 24 Affectation et mobilité des fonctionnaires sur les territoires
- 25 Les dispositifs d'incitation fiscale à l'investissement outre-mer
- 26 Le soutien au sport professionnel
- 27 La politique territoriale de l'emploi



Les programmes ministériels de modernisation et de simplification (PMMS)

La rédaction par chaque ministère de son programme de modernisation et de simplification répond à une commande du Premier ministre en date du 7 janvier 2013

Par sa circulaire du 7 janvier 2013, le Premier ministre engageait les ministres à “établir, en vue du prochain CIMAP, un “programme ministériel de modernisation et simplification” des services et des agences et opérateurs relevant de leur périmètre sur la période 2013-2015”.

Les programmes ainsi définis et élaborés par tous les ministères prennent appui sur les engagements pris par les ministres lors du séminaire gouvernemental du 1^{er} octobre 2012 et confirmés à l'occasion du premier CIMAP du 18 décembre 2012.

À titre d'exemple, le PMMS du **ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt**, consiste en la déclinaison opérationnelle d'un projet stratégique ministériel, élaboré à l'initiative du ministre dans une démarche de concertation avec les agents et usagers du ministère.

Ce projet stratégique, mis en forme et distribué à toutes les parties prenantes concernées, constitue le socle concerté de toutes les propositions émises par le ministère dans son PMMS.

L'ambition de ces PMMS, rappelée par le Premier ministre, est également de “permettre d'identifier et de conduire les réformes nécessaires au respect de la trajectoire de redressement des finances publiques”.

Le premier volet des PMMS vise l'amélioration des services rendus aux citoyens et aux usagers

Cette simplification s'appuie sur deux leviers principaux.

Simplification des normes et des processus

La simplification des normes existantes et la rationalisation de la production des futures normes sont des chantiers ambitieux qui répondent au double impératif de clarification de l'action de l'État vis-à-vis des citoyens et de simplification des procédures applicables aux administrations qui produisent et appliquent ces normes.

À ce titre, il a été demandé à tous les ministères, dans le cadre de l'élaboration de leurs PMMS, de prendre part à une démarche de grande ampleur visant à alléger et simplifier les normes.

En réponse à cet objectif, le **ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie** a lancé des "États généraux de la modernisation du droit de l'environnement", visant à simplifier le droit de l'environnement, tout en maintenant un niveau élevé de protection de l'environnement.

Par ailleurs, ce ministère prévoit qu'un test sera mené pour mesurer l'impact des nouvelles réglementations sur les petites et moyennes entreprises et les très petites entreprises.

Le **ministère de l'égalité des territoires et du logement** a quant à lui programmé un chantier de simplification des procédures applicables à l'immobilier d'entreprise en vue d'accroître la compétitivité. Le Premier ministre a adressé, le 15 février dernier, une lettre de mission au député de l'Essonne Thierry MANDON. Il lui demande de formuler des propositions pour la mise au point d'une stratégie d'accélération et d'allègement des procédures intéressant les entreprises, notamment sur l'immobilier d'entreprise. Une première phase doit permettre d'établir le diagnostic des difficultés rencontrées par les entreprises dans la réalisation de leurs projets immobiliers et le parangonnage des expériences internationales en matière de simplification pour les entreprises. L'objectif est de dresser la liste des options possibles pour accélérer la réalisation des projets et de définir des indicateurs pour vérifier de manière régulière la fluidification des procédures.

Simplification des démarches destinées aux usagers (particuliers et entreprises)

La simplification de la relation des citoyens aux administrations est un levier majeur de modernisation de l'action publique. Elle passe par une attention à l'accueil physique, une simplification des procédures, formulaires ou démarches, mais également par un travail de dématérialisation des services aux usagers, permettant une meilleure accessibilité pour tous à ces services.

Le CIMAP du 18 décembre 2012 avait annoncé le lancement d'un certain nombre de mesures de simplifications pour lesquelles tous les ministères étaient impliqués. L'annexe correspondante du présent document dresse un état des lieux complet des travaux engagés à ce titre.

On soulignera ici à titre d'exemple l'appropriation des sujets de simplification dans plusieurs PMMS, qui traduisent des décisions du premiers CIMAP, et en proposent également de nouvelles.

Entreprises

Le **ministère de l'agriculture** a engagé un grand nombre de mesures de simplification à destination des entreprises agricoles qui constituent l'un de ses « publics » (réduction du nombre de champs des formulaires, rationalisation et réduction du nombre de pièces jointes, développement de nombreux télé services, ...).

Le PACTE Défense PME, annoncé par le **ministre de la défense** le 27 novembre 2012, s'attache à mettre en place une stratégie globale en faveur des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI) situées dans le champ économique du ministère de la défense. Une large part des quarante mesures de ce document vise à faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises à la commande publique ainsi qu'aux marchés étrangers et d'une façon générale à l'ensemble des dispositifs proposés par le ministère visant à favoriser le développement de ces entreprises. Plusieurs actions du PACTE sont d'ores et déjà en cours de mise en œuvre. En outre, une instruction ministérielle a été signée le 21 mars 2013 et est applicable dès sa publication. Par ailleurs, l'évolution récente de la réglementation européenne et française en matière de contrôle des exportations de matériel de guerre fournit l'occasion de simplifier et dématérialiser le traitement administratif des autorisations d'exportation notamment au travers de la mise en œuvre de l'application SIGALE.

Dans le cadre de la simplification des processus supports au sein des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), **les ministères économiques et financiers en lien avec le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social** proposent de déployer une réingénierie des procédures sur l'ensemble du territoire au cours de l'année 2013. Il s'agit d'analyser les modalités d'exercice des missions en vue de simplifier les démarches pour les usagers et d'améliorer les conditions de vie des agents (allègement des tâches). Cette démarche participative, expérimentée par trois régions, a déjà permis d'identifier de nombreuses pistes de simplifications.

Pour l'amélioration de la qualité de la norme et de la sécurité juridique de ses destinataires, l'ensemble des directions des **ministères économiques et financiers** s'engagent résolument dans la démarche d'évaluation préalable des projets de texte, en particulier la démarche dite du "test-PME" ; cet outil vise à évaluer les conséquences et à recueillir les propositions d'alternatives possibles à des nouvelles mesures réglementaires ou législatives particulièrement complexes et "à fort impact" pour les très petites entreprises (TPE), PME et ETI. Les directions s'engageront également dans la mise en œuvre du dispositif dit des "dates communes d'entrée en vigueur" s'agissant des textes concernant les entreprises (intégration, chaque fois que c'est possible, d'un différé d'entrée en vigueur d'au moins deux mois à compter de la publication des textes pour aider les entreprises à se préparer à leur mise en œuvre) et préférence donnée pour l'entrée en vigueur à l'une des quatre dates communes d'entrée en vigueur de référence pour l'ensemble du Gouvernement (1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet, 1^{er} octobre).

Particuliers

Le **ministère de l'intérieur** programme un grand nombre de simplifications tournées vers le grand public visant à améliorer l'accueil de ses usagers : il propose un effort accru en matière d'accueil des usagers (téléphonique, physique ou via internet) dont le niveau de qualité sera désormais certifié dans toutes les préfectures et sous-préfectures (label Qualipref) à horizon de la mi-2013.

L'écoute des usagers est également assurée par divers dispositifs, notamment des enquêtes de satisfaction. La création de comités d'usagers intégrés dans le dispositif "Marianne", la saisine directe de l'IGPN par les citoyens, la création de référents police/population dans les ZSP, et la mesure de la satisfaction des élus par la gendarmerie contribueront à perfectionner cette écoute.

Le **ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche** a engagé un chantier de simplification des intitulés des 3 600 licences et des plus de 8 000 masters actuels, qui visera à faire correspondre ces intitulés, pour la licence à des champs disciplinaires immédiatement lisibles, et à des métiers pour le master. Ce chantier permettra de diviser par dix le nombre d'intitulés, en s'appuyant sur une nomenclature nationale qui fait aujourd'hui défaut.

Le **ministère des affaires étrangères** met en place, à l'initiative de sa direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE) un programme d'amélioration et de modernisation de l'administration consulaire (PAMAC). Ce programme répond aux objectifs d'amélioration de la qualité de service aux usagers, de simplification et d'allègement des tâches pour les agents et d'adaptation du réseau consulaire et de ses attributions à la transition numérique, dans un contexte général de croissance continue des communautés françaises à l'étranger.

Les axes d'amélioration du PAMAC s'articulent autour de 5 objectifs stratégiques :

- adapter la carte du réseau consulaire aux besoins;
- moduler les services offerts selon les populations d'usagers et les zones géographiques ;
- poursuivre la réorganisation du travail en optimisant la préparation et l'exécution des tâches ;
- développer la télé-administration, l'informatisation et la dématérialisation ;
- réaménager les règles de tarification adaptées aux prestations rendues à l'utilisateur.

Les services du **Premier ministre** proposent, en liaison avec les ministères concernés, la mise en œuvre d'une démarche d'amélioration de la fonction transverse d'accueil au sein des directions départementales interministérielles (DDI). Prenant en compte les initiatives locales, cette démarche est notamment basée sur la réingénierie des processus d'accueil avec une participation active des agents à la réalisation des travaux, garantissant ainsi des solutions adaptées aux spécificités territoriales tant dans le domaine de l'accueil physique (signalétique, etc.) que téléphonique ou dématérialisé. La démarche entreprise, centrée sur l'utilisateur prévoit également la mise en place d'un référentiel qualité (adaptation locale des chartes Marianne ou Qualipref par exemple) afin de faciliter l'accès au service et garantir le meilleur niveau de délivrance de ce dernier (information, relation, délai, réclamation, etc.).

Le **ministère de l'éducation nationale** mettra à la disposition des parents d'élèves de nouveaux services leur permettant de suivre la scolarité de leurs enfants au quotidien (téléservices scolarité) et d'effectuer en ligne des démarches administratives. L'objectif est de fluidifier la communication avec les élèves et leurs parents, sans contraintes d'horaires. Il est aussi de fiabiliser les données administratives des élèves et de leurs responsables légaux, les données saisies par les parents étant directement injectées dans le système d'information des établissements scolaires. La dématérialisation des opérations d'inscription et l'expression des souhaits d'enseignements pour la prochaine rentrée permettent également aux services et aux établissements d'optimiser les places vacantes avant la rentrée.

À travers le développement du recensement en ligne, le **ministère de la défense**, en partenariat avec le SGMAP et les collectivités territoriales, participe au déploiement d'un télé service qui permet aux citoyens de plus de 16 ans de réaliser en ligne la démarche de recensement citoyen obligatoire, qui concerne environ 800 000 jeunes par an. Le e-recensement facilite tant les démarches des usagers que le traitement des dossiers par les collectivités territoriales.

Le **ministère de la culture** s'est engagé dans un projet relatif à la simplification des processus d'instruction des demandes de subventions en direction régionale des affaires culturelles (DRAC). Plus de 450 agents ont d'ores et déjà été sollicités dans le cadre de ce projet. 350 dysfonctionnements ont été identifiés et près de 550 actions correctives en ont découlé, permettant aux services de converger vers seulement 4 circuits types de traitement des 80 dispositifs de subventions. Le déploiement du projet "subventions" dans l'ensemble des DRAC sera terminé en juin 2013, permettant de réduire de manière significative les délais de traitement, et d'apporter aux usagers une réponse plus rapide et plus complète. D'ici 2014, le catalogue des subventions, désormais consultable en ligne, sera rationalisé afin d'accroître la lisibilité de la politique publique auprès des usagers et les pièces justificatives exigées pour les dossiers de subvention seront également rationalisées.

Stratégie ministérielle en faveur de la transition numérique et de la publication des données

L'outil numérique fait désormais partie du quotidien des usagers, et à ce titre, une des priorités des ministères est d'intégrer cette composante à la redéfinition de leur relation de service.

De nombreux services et démarches en ligne existent déjà, mais beaucoup reste à faire, et c'est l'ambition des propositions des ministères.

Les PMMS sont de plus l'occasion d'articuler l'ambition numérique avec des démarches de rationalisation menées au niveau interministériel, notamment sous l'égide de la direction interministérielle des services d'information et de communication (DISIC). Celle-ci a en effet conclu avec chaque ministère un "contrat de progrès" qui vise à intégrer les transformations structurantes et à fort enjeu du ministère en matière de SI dans une approche d'efficacité et de gouvernance partagée.

Les PMMS s'articulent avec ces contrats de progrès en proposant divers services numériques à leurs usagers, qui sont largement détaillés dans la partie de ce document relative aux simplifications. La formalisation de la stratégie numérique ministérielle est présente dans plusieurs PMMS.

Au **ministère de l'agriculture**, de l'agroalimentaire et de la forêt, l'évolution des sites internet institutionnels du ministère sera engagée en 2013 pour assurer un alignement de leur architecture avec l'état de l'art, achever leur mise en conformité avec le référentiel d'accessibilité et parfaire l'intégration des réseaux sociaux aux sites.

Le **ministère des affaires étrangères** a procédé à la signature le 25 février 2013 de son "contrat de progrès" qui constitue la déclinaison, au niveau de ce ministère de la feuille de route interministérielle pour la période 2013-2015 de transition numérique.

Ce contrat intègre notamment la réalisation et le déploiement du portail interministériel de la correspondance diplomatique, dont la mise en œuvre sera effective mi 2014, ainsi que la modernisation des infrastructures et des méthodes de travail : la mutualisation des infrastructures des réseaux à l'étranger, l'enrichissement des fonctionnalités à distance en situation de mobilité, l'expérimentation du développement de services en mode "nuage", ainsi que la maîtrise de l'impact écologique des infrastructures informatiques.

L'usage croissant d'internet se traduira par des exigences nouvelles à l'égard de l'administration, notamment en terme d'accès en tous lieux et en tout temps à ses services. Le **ministère de l'intérieur** créera un site Internet mobile. interieur.gouv.fr permettant à tout internaute en situation de mobilité d'accéder aux contenus web des sites internet du ministère de l'intérieur (site portail, sous-sites police, gendarmerie, immigration). Dans un deuxième temps, une application mobile sera créée avec deux angles d'information personnalisés : "votre sécurité", "vos démarches" permettant notamment une géolocalisation des services de sécurité.

Le **ministère de la justice** a lancé un ambitieux programme de modernisation informatique permettant particulièrement : le partage d'informations en matière de procédure pénale entre forces de l'ordre et juridictions, l'actualisation presque instantanée du casier judiciaire, le déploiement d'une plateforme nationale d'interceptions judiciaires (PNIJ) pour permettre, dans le respect de la législation sur la protection des données personnelles, de sécuriser les écoutes judiciaires. Ces projets permettront à la fois de sécuriser différents processus, de redéployer des emplois et d'économiser des crédits.

Le **ministère de la défense** a établi une feuille de route numérique opérationnelle et pluriannuelle assise sur une véritable politique ministérielle ambitieuse à cinq ans du système d'information, arrêtée le 1^{er} février 2013 (déclinaison du volet numérique des orientations données par le Premier ministre en matière de modernisation de l'action publique, détermination des grandes orientations capacitaires et orientation résolue au service des métiers et des usagers dans une recherche constante d'efficacité et d'efficience). Opérationnelle, cette feuille de route intègre les éléments du contrat de progrès signé par le ministère avec la DISIC le 26 février 2013 et fixe les objectifs transverses de transformation sous forme de cibles à atteindre et de dispositifs à mettre en œuvre à l'échéance de 3 ans (simplification des processus métiers à appliquer en amont de l'urbanisation, mise en œuvre d'outils de travail collaboratif, valorisation du potentiel des données disponibles, rationalisation du patrimoine applicatif, création de services en ligne en complément des points de contact physique comme pour le "recensement citoyen obligatoire et universel" ou l'information pratique sur les journées "Défense et Citoyenneté" (JDC) par exemple).

Enfin, l'un des objectifs énoncés par le Premier ministre dans la circulaire du 7 janvier 2013 était un engagement de **transparence et d'ouverture des données publiques**, réaffirmé par le Gouvernement lors du séminaire numérique du 28 février dernier. Les PMMS identifient des propositions de publication des données, notamment celles permettant aux citoyens d'évaluer, de manière régulière, la qualité de la relation de service entre les usagers et les administrations.

Le **ministère de la défense** s'est par exemple engagé dans la politique d'ouverture des données publiques. Ainsi, depuis l'ouverture du site data.gouv.fr, il publie et met à jour des jeux de données publiques relevant de thématiques très diverses, aussi bien économiques et budgétaires que culturelles ou sociales. Aujourd'hui, près de 170 jeux de données sont mis en ligne.

En 2013, le ministère continuera à contribuer au processus d'ouverture des données publiques en participant à l'ensemble des initiatives conduites par la mission Etalab en application de la feuille de route du gouvernement en matière d'ouverture et de partage des données publiques. Par ailleurs, il est prévu de mettre en ligne dès 2013 un ensemble de jeux de données relatives à la journée "Défense et Citoyenneté" (JDC).

Au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, la mise à disposition des données publiques sera poursuivie, notamment en matière d'offre de transport et de risques environnementaux.

Le second volet des PMMS vise l'amélioration de l'organisation et du fonctionnement des administrations dans le respect de la trajectoire fixée pour les finances publiques

Professionnalisation des fonctions support des ministères

La contribution de chaque ministère aux grands chantiers structurants (politique immobilière, achats, ONP) est un des objectifs affichés des PMMS.

Ce volet est plus spécifiquement abordé au titre du chapitre dédié, dans le présent document, à l'avancement des chantiers interministériels suivis ou pilotés par le SGMAP. On peut toutefois retenir certains efforts particuliers identifiés dans les PMMS de certains ministères.

Au **ministère de l'intérieur**, une rationalisation des fonctions support, à l'échelon central comme territorial, sera mise en œuvre afin de redéployer les ressources, notamment humaines, vers les missions situées au cœur des métiers, notamment la garantie de la sécurité. Les fonctions budget/achat, communication, expertise juridique, informatique et activité internationale seront substantiellement réorganisées dans le sens de la suppression des doublons, de la mutualisation interservices et de la clarification des responsabilités.

Au **ministère des affaires sociales et de la santé**, le programme national "performance hospitalière pour des achats responsables" (PHARE) vise à accompagner les hôpitaux dans la mise en place d'une démarche durable de progrès sur tous leurs achats, et ainsi de dégager des "économies intelligentes". En achetant mieux, l'objectif est de générer 910M€ de gains achats d'ici 2014 (sur crédits d'assurance maladie), 150 premiers établissements devant être accompagnés pour leur premier plan d'action d'achat en 2013 parallèlement à la création ou consolidation de groupements de commande territoriaux.

Le **ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt** prévoit quant à lui divers projets dans le cadre de la nouvelle stratégie immobilière de son administration centrale :

- la rénovation du site de Varenne, selon les orientations décidées dans le schéma directeur du site ;
- l'abandon du site de Maine et le regroupement sur le site de Barbet de Jouy en 2014 de la totalité des agents de la direction générale des politiques publiques agricole, alimentaire et des territoires ;
- la rénovation du site de Lowendal pour laquelle les premières études sont programmées en 2013 ;
- le maintien du site de Vaugirard, dans le contexte de la négociation anticipée du renouvellement du bail qui s'achève en 2015.

Le **ministère de la défense** enfin a engagé un travail spécifique afin de renforcer très notablement les démarches de simplification. L'objectif est, en liaison étroite avec le développement des systèmes d'information structurants pour la modernisation du ministère, et en s'appuyant sur des cas concrets à fort enjeu, de définir un cadre ministériel à la simplification des processus. Ces actions s'appuient en particulier sur un vivier de personnels formés à la méthode *Lean Administration*, en partenariat avec le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SG MAP). La démarche vise à permettre aux états-majors, directions et services de trouver des pistes d'amélioration facilitant leur travail et favorisant la qualité et la réactivité du service rendu, en s'attachant à supprimer notamment les points de blocage identifiés tout en contribuant également à améliorer les conditions de travail des personnels et à dégager des sources d'économie.

Le **ministère de la culture** s'attache à augmenter l'efficacité des processus financiers en identifiant des pistes de simplification internes (dématérialisation, pièces justificatives) et interministérielles. Pour y parvenir, l'ensemble des procédures financières sera formalisé afin de clarifier les rôles entre les acteurs. La documentation des procédures financières sera également actualisée et complétée, grâce notamment à l'évolution des outils et de la réglementation. Une première cartographie, effectuée entre janvier et février 2013, a fait apparaître plus de 200 procédures, qui seront harmonisées dès le mois de mai 2013 en administration centrale, avec la mise en place de l'outil "Chorus formulaires". Des pistes prioritaires ont par ailleurs été identifiées, telles que la rationalisation des circuits de gestion, l'accélération de l'acte d'achat et de paiement, la rationalisation et la déconcentration de l'organisation financière du ministère ou la simplification du dialogue de gestion. Ce travail se poursuivra jusqu'en juin 2014 pour les procédures non prioritaires.

Redéfinition du rôle, des moyens et de l'organisation des administrations centrales et déconcentrées des ministères

Les PMMS constituent les documents de référence pour le suivi de la modernisation de l'action publique dans chaque ministère. À ce titre, ils contiennent de nombreuses propositions relatives à des réorganisations des fonctions métier ou support des administrations centrales ou déconcentrées.

Ces évolutions ont vocation à répondre aux évolutions des missions de chaque ministère, ainsi qu'à une nécessaire logique de rationalisation en vue de générer des économies budgétaires permettant à chaque ministère de respecter son plafond budgétaire et son schéma d'emplois.

La définition de projets de réorganisation et leur planification dans le temps permettent en effet aux ministères d'anticiper les évolutions budgétaires.

Pour le **ministère de l'agriculture**, de l'agroalimentaire et de la forêt, la gestion de quotas laitiers par les directions départementales des territoires sera arrêtée à compter de 2015.

Les **ministères des affaires sociales et de la santé, du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative** ont décidé d'engager une réorganisation de leurs fonctions support qui aboutit à la création de trois directions communes aux trois ministères : une direction des ressources humaines, une direction financière et de services généraux, une direction des systèmes d'information. Cette réorganisation permettra de capitaliser sur les avancées d'ores et déjà engrangées en matière de coopération et de mutualisation, d'améliorer la qualité des services rendus en gagnant en expertise et en efficacité (amélioration de la gestion de corps, identification d'une expertise informatique forte...), tout en préservant l'identité des cultures professionnelles des différents ministères.

Réorganisation de l'administration territoriale du **ministère de l'intérieur** : au plan territorial, la création des secrétariats généraux aux affaires du ministère de l'Intérieur (SGAMI) fera de la zone le niveau de gestion de l'ensemble des moyens territoriaux du ministère, par la fusion des SGAP (police nationale), des régions de gendarmerie "zonalisées", des SZSIC en charge de la gestion des systèmes territoriaux d'information et de communication et des pôles d'expertise et de services (PESE) créés dans le cadre de l'opérateur national de paye (ONP). En Île-de-France la création des SGAMI conduira à la fusion des SGAP de Paris et Versailles.

Dans le cadre de sa stratégie de transformation, le **ministère de l'économie et des finances** promeut une organisation territoriale de ses services pragmatique et innovante qui contribuera à la réalisation des schémas d'emplois sur la période 2013-2015. Les démarches stratégiques engagées à la direction générale des finances publiques et à la direction générale des douanes et droits indirects, qui s'achèveront à la fin du 1^{er} semestre 2013, permettront de redéfinir les principes d'organisation des réseaux, en fonction des différentes missions et après concertation avec les représentants des personnels. L'orientation générale est d'offrir un service identique sur chacun des territoires (en combinant, en fonction des besoins, l'accès physique et l'accès virtuel) tout en diversifiant les formes d'organisation territoriale des "back office", en privilégiant des organisations plus concentrées, regroupées autour de pôles de compétence et porteuses d'économies.

Au **ministère de la justice**, le regroupement sur un seul site, porte d'Aubervilliers, en 2015, des grandes directions à réseau du ministère, aujourd'hui répartie sur 3 sites distincts, sera mis à profit pour chercher des mutualisations en matière de fonctions support.

Les services du **Premier ministre** se sont également engagés dans un projet majeur de rationalisation de leurs implantations immobilières. Le programme vise le regroupement de la plupart des services du Premier ministre dans un même ensemble immobilier sur le site Ségur-Fontenoy. Cette opération doit permettre d'ici 2017, après restructuration du site, de réduire le nombre d'implantations à 18 contre 38 actuellement. L'ensemble immobilier facilitera les synergies entre services et permettra la réalisation d'économies d'échelles tout en améliorant les conditions de travail.

Pour améliorer l'efficacité de sa gestion des ressources humaines, le **ministère de la défense** poursuit un projet de mise en œuvre d'un SIRH unique pour l'ensemble de son personnel civil et militaire. Baptisé SOURCE, ce SIRH unique est développé à partir de processus RH simplifiés et harmonisés et sera raccordé à l'ONP.

Rationalisation du paysage des agences et opérateurs et rénovation du pilotage stratégique

La rationalisation du paysage des agences et opérateurs et la rénovation de leur pilotage stratégique font partie des objectifs portés par le gouvernement lors du CIMAP du 18 décembre dernier, et qui a donné lieu aux décisions 42 à 50.

Par ailleurs, la circulaire du Premier ministre du 7 janvier dernier précise que les réformes portées dans les PMMS doivent viser l'intégralité du paysage ministériel, c'est-à-dire qu'elles doivent inclure les agences et opérateurs sous leur tutelle.

À ce titre, diverses propositions évoquées précédemment (mesures de simplification, stratégie numérique, réorganisation des missions et des services, etc.) ont des impacts autant pour l'administration centrale et déconcentrée que pour les agences et opérateurs des ministères.

D'autres propositions des ministères au sein de leurs PMMS concernent toutefois plus spécifiquement des réorganisations, rapprochements, fusions de certains opérateurs et agences et méritent d'être mises en valeur.

Le **ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et le ministère de l'égalité des territoires et du logement** annoncent la création du CEREMA, Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, au 1^{er} janvier 2014. Ce nouveau centre regroupera les huit centres d'études techniques de l'équipement (CETE), le centre d'études techniques maritimes et fluviales (CETMEF), le centre d'études sur les réseaux des transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU) et le service d'étude sur les transports, les routes et leurs aménagements (SETRA).

Pour la mise en œuvre de la priorité jeunesse, une réorganisation de la **direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative**, de ses opérateurs (agence du service civique et institut nationale de la jeunesse et de l'éducation populaire) et des structures associées est engagée. L'objectif est de clarifier les rôles respectifs de l'administration centrale (conception et pilotage) et d'un opérateur (outil de mise en œuvre) en permettant une concertation effective avec l'ensemble des acteurs de ce champ de compétences très partagé.

Le **ministère de l'artisanat, du commerce et du tourisme, en lien avec le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social** proposent la réintégration des missions de l'agence nationale des services à la personne (ANSP) dans l'administration centrale. Créée en 2005, l'agence a été conçue comme un levier opérationnel pour le développement du secteur des services à la personne. Ce secteur a aujourd'hui atteint une maturité suffisante pour pouvoir évoluer sans le soutien technique et opérationnel d'une agence dédiée. Dans le cadre d'une politique de réduction des dépenses de l'État, les missions pilotées par l'ANSP seront donc réintégrées au sein des services ministériels d'ici la fin 2013.

Le **ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche** met en place une nouvelle forme de contractualisation avec les établissements d'enseignement supérieur permettant une approche globale par grand site universitaire. Cette approche va renouveler le dialogue stratégique avec les universités et les écoles afin d'améliorer la coordination de l'offre de formation, de la politique de recherche et de transfert. Après une première expérimentation dès 2013 en Alsace et en Lorraine, le projet de loi d'orientation sur l'enseignement supérieur et la recherche prévoit la généralisation de ce dispositif, qui permettra, à terme, de remplacer les quelque 160 contrats bilatéraux par établissement par 30 à 40 "contrats de site".

Rénovation des conditions de gestion des ressources humaines et du dialogue social

La rénovation des conditions de gestion des ressources humaines et du dialogue social au sein de chaque département ministériel ainsi que la promotion de l'innovation et de la participation des agents publics et de leurs représentants à la modernisation du service public sont des priorités affichées de la MAP.

La circulaire du Premier ministre 7 janvier 2013 invite à ce titre les ministères à créer les conditions de cette participation et d'accompagner les changements par un dialogue social approfondi.

Plusieurs propositions émises par les ministères dans leurs PMMS, en complément du lancement généralisé de la démarche innover et simplifier avec les agents publics (*Cf. Fiche thématique*), sont à souligner.

Le **ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie** annonce la mise en place d'un système pérenne de partage des bonnes pratiques alimenté directement par les agents, dans un premier temps de ceux des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), puis dans un second temps de ceux d'autres services. Certaines idées innovantes pourront ensuite être reprises au sein du PMMS du ministère.

Dans le cadre de l'accompagnement de sa transformation, le **ministère de la défense** renforce le dialogue social avec le personnel civil et la concertation avec le personnel militaire.

Pour le personnel civil, ce renforcement a pour objectif de consolider la raison d'être de la concertation dont la double vocation est d'informer les agents tout en relayant leurs interrogations.

Pour la fonction militaire, il s'agit de rendre plus fluide et réactif le lien qui existe entre le ministre et les instances de concertation de la communauté militaire, et plus particulièrement le conseil supérieur de la fonction militaire (CSFM), en permettant notamment la transmission immédiate d'informations en toutes circonstances entre le ministre et les instances nationales de concertation entre les sessions semestrielles du CSFM, grâce à la création du groupe de liaison.

Enfin dans le cadre de la conduite de sa transformation RH, le ministère de la défense prévoit notamment de réduire le nombre de ses corps d'officiers exerçant des fonctions administratives.

Jeux de données mis en ligne depuis le dernier CIMAP

Services du Premier ministre

Commission pour l'indemnisation des victimes de spoliation (CIVS) :

- Statistiques mensuelles relatives à l'activité des services (nombre de dossiers enregistrés, nombre de dossiers traités, montant des indemnisations) jusqu'au mois de janvier 2013

Institut National des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ) :

- Faits constatés zone police de janvier à décembre 2012
- Faits constatés zone gendarmerie de janvier à décembre 2012
- Crimes et délits enregistrés par les services de police et les unités de gendarmerie de janvier à décembre 2012

Secrétariat général des affaires européennes (SGAE) :

- Organigramme du SGAE

Ministère de la justice

- Statistiques mensuelles des personnes écrouées en aménagement de peine de janvier 2012 à janvier 2013 (mise à jour)
- Statistiques mensuelles de la population détenue et écrouée en France de janvier 2012 à janvier 2013 (mise à jour)

Ministère de l'économie et des finances

- Loi de finances 2013
- Projet de loi de finances 2013
- Liste des attributaires de marches publics 2011

Ministère des affaires sociales et de la santé

- Statistiques mensuelles des dépenses du régime général de santé de janvier à juillet 2012 (mise à jour)
- Honoraires des médecins libéraux par spécialité et lieu d'exécution de janvier à octobre 2012 (mise à jour)
- Soins de ville par catégorie d'exécutant et lieu d'exécution de janvier à octobre 2012 (mise à jour)
- Dépenses de santé remboursées par l'assurance maladie par région de janvier à octobre 2012 (mise à jour)

Ministère de l'intérieur

- Résultats des élections sénatoriales pour 1992, 1995 et 1998
- Résultats des élections présidentielles pour 1995 (par commune, région, département, circonscriptions législatives et canton)
- Résultats des élections législatives pour 1993, 1997, 2002, 2007, 2012 (par communes, régions, départements, circonscriptions législatives, cantons et liste des élus à l'issue de l'élection)
- Résultats des élections cantonales pour 1992, 1994, 1998, 2001, 2004, 2008, 2011 (par communes, régions, départements, circonscriptions législatives, cantons et liste des élus à l'issue de l'élection)

- ▶ Résultats des référendums pour 1992, 2000 et 2005 (par communes, régions, départements, circonscriptions législatives et cantons)
- ▶ Résultats des élections régionales pour 1998 et 2004
- ▶ Résultats des élections européennes 1994, 1999 et 2004 (par commune, circonscriptions européennes, régions, départements, circonscriptions législatives et cantons)
- ▶ Fichier d'export des unités de gendarmerie accueillant du public (mise à jour)
- ▶ Données produites par la direction de l'immigration (mise à jour)

Ministère de la culture et de la communication

- ▶ Une trentaine de jeux de données sur le cinéma (fréquentation, exploitation, distribution) :
 - unités vendues et chiffre d'affaire de la vidéo physique selon le support (VHS, DVD, Blue Ray)
 - volume des programmes audiovisuels produits selon leur genre
 - unités vendues et chiffre d'affaire de la vidéo physique selon le contenu (film, hors film, opérations promotionnelles)
 - recettes à l'internationale des films de cinéma français selon la zone géographique
 - recettes en salles des films de cinéma selon leur nationalité
 - recettes à l'international des programmes audiovisuels français selon la zone géographique
 - recettes à l'international des films de cinéma français selon l'ancienneté de leur production
 - nombre d'écrans actifs par région administrative
 - liste des films ayant réalisé plus d'un million d'entrées sur une année
 - liste des 200 plus grands succès du cinéma depuis 1945 avec les entrées réalisées
 - entreprises de distribution selon le nombre de films distribués par an
- ▶ Liste des objets mobiliers protégés classés au titre des monuments historiques par région
- ▶ Liste des organismes publics culturels géolocalisés
- ▶ Aides aux quotidiens locaux à faible ressources de petites annonces en 2012
- ▶ Aide à la presse régionale en 2012
- ▶ Aides aux quotidiens nationaux à faibles ressources publicitaires en 2012
- ▶ 3^e section "développement du lectorat" du fonds stratégique pour le développement de la presse – aides 2012 attribuées
- ▶ 1^{re} section "mutation et modernisation industrielle" du fonds stratégique pour le développement de la presse- aides 2012 attribuées
- ▶ 2^e section "développements numériques" du fonds stratégique pour le développement de la presse – aides 2012 attribuées
- ▶ Liste de la galaxie des offres éditoriales de culture.fr

Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

- ▶ Table CIQUAL de composition nutritionnelle des aliments (mise à jour)
- ▶ Cotations de fruits et légume par marché et par produit

Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

- ▶ Recensement des équipements sportifs (mise à jour)

Prochains jeux de données annoncés sur data.gouv.fr

Services du Premier ministre

- Statistiques de téléchargement et de fréquentation des sites internet du gouvernement

Ministère de l'économie et des finances

- annuaire fiscal 2010

Ministère des affaires sociales et de la santé

- Liste à jour des centres Alzheimer
- Enquête sur les rapports d'activité des structures produit par la CNSA
- Banque Nationale des Données Alzheimer
- Indicateur de qualité des soins (la prescription et les usages de neuroleptiques dans les centres Alzheimer)
- Base de données des médicaments et leur cycle de vie
- Données relatives au nombre de patients dans chaque hôpital par groupe homogène de soins
- L'échelle nationale des coûts de traitement type pour les 900 groupes homogènes de séjour
- Données sur les permanences de soins ambulatoires
- Données sur la couverture maladie universelle (CMU)
- Indicateurs de qualité et de sécurité des soins. qualité de la tenue du dossier patient, délai d'envoi du courrier de fin d'hospitalisation, évaluation de la douleur, dépistage des troubles nutritionnels, évaluation du risque d'escarre, tenue du dossier d'anesthésie

Ministère de l'intérieur

- Sécurité routière: zones de vigilance accrue - correspond à l'ensemble des portions de routes ou la vitesse limite est inférieure à la vitesse appliquée pour ce type de route (comprend plus de 20 000 zones)

Ministère du redressement productif

- Interventions d'Oséo en cofinancement avec un niveau de détail beaucoup plus fin et avec des données antérieur à 2009
- Interventions d'Oséo en garantie et nombre d'entreprise avec un niveau de détail plus fin et avec des données antérieur à 2009
- Données produites par l'observatoire des PME (données publiques sous-jacentes au "rapport sur l'évolution des PME" et "Regards sur les PME")
- Données sous-jacentes aux "Enquêtes de conjoncture des PME"
- Données sous-jacentes aux "Enquêtes thématiques" (création d'entreprise, projet ISI, innovation et export, propriété intellectuelle, etc.)
- Données sous-jacentes aux "Synthèses sectorielles" publiées chaque année (mettre à disposition ces données des formats réutilisables car actuellement téléchargeable sur le site d'Oséo au format PDF)
- Données sous-jacentes aux "bilans du service Oséo capital PME"
- Données sous-jacentes aux tableaux de bord destinés aux ministères
- Données relatives à la Banque Publique d'Investissement (BPI)
- Données relatives au plan d'action filière par filière issu de la Conférence Nationale de l'Industrie (CNI)
- Données produites par la direction des entreprises de la Banque de France

Ministère du redressement productif – Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social

- Données relatives au système de remontée des informations des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

- Données relatives à la qualité de l'eau agrégées par l'ONEMA sur la plateforme data.eaufrance.fr
- Données relatives au trafic en temps réel

Ministère de la défense

- Parcours Citoyen : la journée de défense et de citoyenneté donne lieu à l'édition d'une base de données, la plus importante du ministère avec 800 000 nouvelles entrées par an, 82 critères de recherche (résultats des tests de lecture,...) et un historique remontant à 1998

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

- Données sur le nombre d'étudiant à un niveau régional, départemental et communal
- Dépenses en recherches et développement, nombres de chercheurs par région (administration publique et privée)
- Informations sur le personnel de recherche par région

Ministère de l'artisanat, du commerce et du tourisme

- Données géocodées des hôtels classés
- Données produites par la DGCIS

Ministère de la culture et de la communication

- Métadonnées du catalogue du patrimoine culturel numérisé

Liste des commissions consultatives supprimées et fusionnées

Ministère des Affaires étrangères

Suppression

- 1 Conseil des affaires étrangères
- 2 Commission des archives diplomatiques

Suppression : 2

Ministère de l'Éducation nationale

Suppression

- 1 et 2 Commission nationale du diplôme élémentaire de langue française et du diplôme approfondi de langue française (et son comité d'orientation pédagogique)
- 3 Commission préparatoire à l'affectation des élèves à Mayotte
- 4 Commission préparatoire à l'affectation des élèves en Nouvelle Calédonie
- 5 Commission préparatoire à l'affectation des élèves à Wallis-et-Futuna
- 6 Commission préparatoire à l'affectation des élèves à St Pierre-et-Miquelon
- 7 Conseil de perfectionnement institué auprès de chaque CIO
- 8 Conseil territorial de l'éducation

Suppression : 8 (10)

Ministère de la Justice

Suppression

- 1 Comité de gouvernance des systèmes d'information du ministère de la justice
- 2 Commission consultative des archives audiovisuelles de la justice

Suppression : 2 (12)

Ministère de l'Économie et des Finances

Suppression

- 1 Comité de suivi du dispositif de financement de l'économie française
- 2 Comités consultatifs placés auprès des ministres responsables d'une grande catégorie de ressources
- 3 Comité des investissements à caractère économique et social
- 4 Commission relative à la procédure de dation de blocs de titres de sociétés cotées destinés à financer un projet de recherche
- 5 Commission consultative chargée de donner son avis en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles (à la DG INSEE)
- 6 Conseil d'orientation des finances publiques

- 7 Conseil des études de l'École nationale du Trésor public (École nationale des finances publiques)
- 8 Commission consultative des marchés publics
- 9 Commission permanente des affaires économiques de défense
- 10 Comité d'orientation de l'Agence du patrimoine immatériel de l'État
- 11 Commission consultative relative à la réception des betteraves dans les sucreries et distilleries

Suppression : 11 (23)

Ministère des Affaires sociales et de la Santé

Suppression

- 1 comité de lutte contre la grippe
- 2 comité national de suivi du plan pour préserver l'efficacité des antibiotiques
- 3 comité national de l'urgence médico-psychologique
- 4 comité national de suivi des mesures nationales pour la radiothérapie
- 5 comité national des registres
- 6 comité d'évaluation de la mise en œuvre des dispositions relatives à la modernisation des établissements de santé de la loi n° 2010-114 du 3 février 2010
- 7 commission addictions
- 8 commission du contrôle de qualité des analyses de biologie médicale commission addictions
- 9 haut conseil interministériel de la comptabilité des organismes de sécurité sociale
- 10 commission nationale de l'échographie obstétricale et fœtale
- 11 comité de suivi du plan national d'amélioration de la prise en charge de la douleur 2006-2010
- 12 comité national de suivi et de prospective du plan national de lutte contre les hépatites B et C 2009-2012

Suppression : 12 (35)

Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement

Suppression

- 1 Commission nationale des résidences hôtelières à vocation sociale

Suppression : 1 (36)

Ministère de l'Intérieur

Suppression

- 1 Comité de pilotage pour la prévention du risque routier professionnel
- 2 Commission des matériels, des équipements et de technologie de l'information et de communication de sécurité civile
- 3 Conseil de l'équipement et de la logistique
- 4 Conseil supérieur de la police technique et scientifique
- 5 Observatoire national des emplois, des activités et des formations des sapeurs-pompiers

Suppression : 5 (41)

Ministère du Redressement productif

Suppression

- 1 Comité de répartition des matières premières et produits industriels

Suppression : 1 (42)

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Suppression

Écologie, développement durable et énergie

- 1 Commission consultative supérieure
- 2 Commission consultative des inventions
- 3 Commission d'examen du plan national d'affectation des quotas d'émission de gaz à effet de serre
- 4 Commission de recours contre les décisions relatives aux quotas d'émission de gaz à effet de serre
- 5 Conseil scientifique et technique du service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations
- 6 Observatoire de l'énergie
- 7 Groupe d'experts sur les oiseaux et leur chasse (anc. Observatoire national de la faune sauvage et de ses habitats)
- 8 Commission spécialisée de terminologie et de néologie de l'environnement

Transports, mer et pêche

- 1 Commission supérieure du crédit maritime mutuel
- 2 Conseil supérieur d'orientation des politiques halieutique, aquacole et halio-alimentaire

Suppression (et fusion) : 11 (53)

Fusion

Conseil d'orientation du service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations (SCHAPI) et Conseil scientifique et technique du SCHAPI

Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social

Suppression

- 1 Comité de liaison des comités de bassin d'emploi

Suppression (et fusion) : 2 (55)

Fusion

- Conseil national de l'emploi
- Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie

Ministère de la Défense

Suppression

- 1 Commission des bonifications
- 2 Conseil économique de la défense
- 3 Conseil scientifique du service de santé des armées
- 4 Conseil de la recherche du service de santé des armées
- 5 Commission consultative nationale pour l'habilitation des associations d'anciens combattants et victimes de guerre à ester en justice
- 6 Commission centrale relative aux bonifications et avantages de carrière des fonctionnaires ayant accompli des services de la résistance
- 7 Commission consultative défense-météorologie
- 8 Commission d'experts (anciens combattants d'Afrique française du Nord)

Suppression (et fusion) : 10 (65)

Fusion

- Fusion :
- comité scientifique de l'océanographie militaire
 - du comité directeur de l'océanographie militaire
- Fusion :
- commission interministérielle des demandes de classement des matériels de guerre, armes et munitions
 - comité de règlement des contestations en douane

Ministère de la Culture et de la Communication

Suppression

- 1 Commission nationale de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels (architecture et patrimoine)
- 2 Conseil ministériel des études
- 3 Conseil scientifique de la recherche et des études à la délégation aux arts plastiques
- 4 Commission des acquisitions du musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée [quand le musée sera transformé en établissement public (en 2013)]

Suppression et fusion : 15 (80)

Fusion

Rattachement au centre national des arts plastiques de :

- Comité consultatif des prêts et dépôts d'œuvres et d'objets d'art inscrits sur l'inventaire du fonds national d'art contemporain
- commission consultative de la création artistique (chargée de donner un avis sur les propositions d'achat d'œuvres d'artistes contemporains dans le domaine des arts plastiques)
- commission consultative de la création artistique compétente en matière d'arts décoratifs et de métiers d'art
- commission consultative de la création artistique compétente en matière de photographie

Fusion :

- commission des acquisitions des musées nationaux Marc Chagall à Nice, Fernand Léger à Biot et franco-américain du château de Blérancourt ;
- la commission des acquisitions du musée d'archéologie nationale et du domaine national de Saint-Germain-en-Laye et du musée national de la préhistoire ;
- la commission des acquisitions des musées du moyen-âge (thermes et hôtel de Cluny), de la Renaissance (château d'Ecouen), de la porcelaine (Adiren-Dubouché à Limoges) et de l'établissement public Sèvres-cité de la céramique ;
- la commission des acquisitions de Fontainebleau, Compiègne, La Malmaison, Bonaparte, Aix-en-Provence, Pau, 2 Victoires, de Lattre de Tassigny, Port-Royal, Magny-les-Hameaux.

Rattachement au conseil national des professions du spectacle de :

- la "commission emploi" de ce conseil,
- et la commission nationale de la sécurité dans le spectacle vivant et enregistré.

Fusion :

- Commission chargée de donner un avis sur la pratique artistique de candidats aux concours d'accès au corps des professeurs des écoles nationales supérieures d'art (transformation en groupe d'experts)
- Commission nationale d'équivalence

Fusion :

- Commission nationale consultative d'aide à la création pour les arts du cirque
- Commission nationale consultative d'aide à la résidence d'artiste et résidence de production d'arts de la rue

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Suppression

- 1 Comité national de biologie médicale
- 2 Commission consultative (Test d'évaluation du français – TEF)
- 3 Commission consultative permanente d'œnologie
- 4 Commission nationale d'évaluation de la formation des maîtres
- 5 Commission nationale d'expertise de la licence professionnelle
- 6 Conseil supérieur de la recherche et de la technologie
- 7 Haut conseil de la science et de la technologie

Suppression : 7 (87)

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Suppression

- 1 Conseil stratégique de l'agriculture et de l'agro-industrie durables
- 2 Observatoire des distorsions
- 3 Commission de conciliation des litiges dans le secteur du lait - suppression envisageable en 2015 lors de la disparition des quotas laitiers

Suppression : 3 (90)

Ministère de la Réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Fonction publique

Suppression

- 1 Comité de programmation
- 2 Commission administrative de reclassement
- 3 Comité interministériel d'audit des programmes (CIAP),

Suppression et fusion : 3 (93)

Ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme

Suppression

- 1 Commission des comptes du tourisme
- 2 Conseil stratégique du commerce de proximité
- 3 Commission nationale d'agrément délivré à des organismes de tourisme social et familial
- 4 Commission nationale des guides-conférenciers

Suppression : 4 (97)

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative

Suppression ou fusion

- 1 Conseil national des activités physiques et sportives
- 2 Commission consultative des arts martiaux et des sports de combat
- 3 Commission nationale pour l'autonomie des jeunes

Suppression : 4 (101)

Fusion

Fusion dans le conseil national du sport de la conférence nationale du sport et du conseil national des activités physiques et sportives, de la commission nationale du sport de haut niveau et de la commission d'examen des règlements fédéraux relatifs aux équipements sportifs (Cerfres)

Étude événements de vie 2012

Synthèse des résultats

Rappel de la méthodologie

À la demande du **ministère chargé de la réforme de l'État**, l'institut de sondage BVA a interrogé un échantillon de **10 908 usagers des services publics** recrutés à partir d'un échantillon représentatif de la population résidant en France âgée de 15 ans et plus.

Les interviews ont été réalisées par téléphone du 20 novembre au 26 décembre 2012.

La **représentativité de l'échantillon** est assurée selon la méthode des quotas en termes de sexe, âge, profession du chef de famille, après stratification par région et catégorie d'agglomération.¹ Cette étude barométrique déjà réalisée en 2008 et 2010 porte sur 22 événements de vie prédéfinis (je déménage, je perds (ou un proche) perd son autonomie, je poursuis des études supérieures, etc.) pour lesquels les interviewés sont interrogés quant à la qualité de service rendu par les administrations avec lesquelles ils ont été en contact. Pour chaque événement de vie, 300 interviews ont été réalisées au minimum.

Principe du questionnaire

Le questionnaire de cette étude permet de :

- ▶ **mesurer la part des personnes² concernées** par un événement de vie ayant généré un contact avec l'administration au cours des deux dernières années
- ▶ **évaluer le niveau de facilité/complexité ressenti** par les usagers en ce qui concerne l'ensemble du parcours administratif qu'ils ont dû effectuer lors de cet événement de vie auprès d'un voire plusieurs services publics
- ▶ connaître les **organismes de contacts** ainsi que les modes de contacts utilisés (téléphone, guichet, Internet, courrier) pour chaque événement de vie
- ▶ **de mesurer le niveau de satisfaction globale et détaillé des usagers** sur un certain nombre de critères (leviers) de qualité du service rendu par un des organismes de contact (tiré aléatoirement)
- ▶ **de recueillir les critères manquants** en termes de satisfaction ou d'insatisfaction (nouveau en 2012)
- ▶ **Et au final, de mesurer l'impact de ces interactions sur la capacité d'écoute de l'administration** et l'image des services publics en terme d'efficacité, de traitement équitable des citoyens, de capacité à personnaliser le service, etc. (nouveau en 2012)

Chaque interviewé s'est prononcé au maximum sur 3 événements de vie.

1 - Afin d'assurer une parfaite représentativité de l'échantillon, notamment auprès des interviewés les plus jeunes souvent exclusivement équipés en mobile ou ayant opté pour le dégroupage total, un fichier complémentaire de numéros de téléphones portables (générés aléatoirement) a été utilisé.

2 - Par simplicité nous parlons des Français mais il s'agit bien à chaque fois de la population résidant en France qu'elle soit ou non de nationalité française.

Principaux enseignements

Dans un cas sur cinq, les interactions avec les services publics sont jugées compliquées et cette proportion est stable depuis 2010

En moyenne, un usager sur cinq juge très ou assez compliquées ses interactions avec les services publics suite à un événement de vie. Cette proportion atteint même près d'un usager sur quatre (24%) avec l'ajout en 2012 de deux événements de vie importants que sont "Je tombe dans la précarité financière" et "Je suis ressortissant étranger".

Les 5 événements de vie jugés plus compliqués sont :

- ▶ **Je suis ressortissant étranger (hors de l'UE)** (55% de complexité perçue) :
Cet événement de vie est le plus compliqué parmi l'ensemble de ceux testés avec plus d'un usager sur deux qui juge les démarches effectuées très ou assez compliquées³
- ▶ **Je suis handicapé** (45%, + 6 pts) :
Deuxième événement de vie en termes de complexité perçue du point de vue des usagers avec une dégradation depuis deux ans
- ▶ **Je perds/je cherche un emploi** (37%, + 6 pts)
- ▶ **Je perds mon autonomie** (37%, + 1 pt) :
La perte d'autonomie est un événement de vie à propos duquel la complexité administrative se maintient depuis quatre ans
- ▶ **Je me loge (je construis 34%, je loue 33%, + 5 pts) :**
Pour des raisons certainement très différentes, la complexité des démarches tant pour les locataires que pour les propriétaires est élevée. Elle a particulièrement augmenté pour les premiers.

Globalement, la proportion d'usagers jugeant leurs interactions compliquées avec les services publics reste stable depuis deux ans pour les vingt-deux événements de vie testés. Il n'y a quasiment pas d'événements de vie à propos desquels la complexité chute nettement.

Qualité de service : l'attitude des agents est appréciée ; les lacunes de l'administration en matière de pro-activité, de temps de mise en relation et de communication, sont pointées

L'étude révèle par ailleurs une grande stabilité des modes de contacts utilisés : **le déplacement au guichet reste le mode de contact privilégié** (62%), loin devant le courrier (31%) et le téléphone (29%) tandis qu'Internet stagne (22%).

En ce qui concerne le service rendu, chaque événement de vie a donné lieu à l'analyse des interactions des usagers avec les organismes publics sur une vingtaine de critères de qualité de service (délai, amabilité, pro-activité, etc.,...).

En moyenne sur l'ensemble des événements de vie, il ressort que :

- ▶ **Le point fort de l'administration aujourd'hui**, contrairement à certains préjugés en la matière, réside dans l'attitude des agents, **leur amabilité** (76% de satisfaits et 16% d'insatisfaits), la confiance qu'ils accordent a priori aux propos des usagers, (75% de satisfaits et 18% d'insatisfaits) ainsi que **leur compétence** (75% de satisfaits et 18% d'insatisfaits)
- ▶ **Les trois principaux points faibles de l'administration** sont :
 - **le manque de pro-activité⁴** (34% d'insatisfaits et 56% de satisfaits) des services.
 - **l'aspect chronophage** de certaines démarches qui engendrent **un temps d'attente** et **un nombre de déplacements** et d'appels téléphoniques insatisfaisants respectivement pour 32 et 31% des usagers.

3 - Attention taux de la population concernée faible et donc base faible en 2008 ce qui ne permet pas de faire une comparaison dans le temps.

4 - Pro-activité = "La capacité du service à vous proposer de lui-même des services ou des solutions utiles pour vous".

- le manque d'information tant sur l'état d'avancement de ses démarches qu'en terme de communication du délai de traitement (respectivement 30% et 29% d'insatisfaits).

L'étude nous apprend également qu'un usager sur dix a fait une réclamation au cours des deux dernières années et qu'un usager sur cinq aurait voulu faire une réclamation mais a renoncé.

Des expériences avec les services publics qui ont un impact positif mais sans convaincre totalement

L'impact des expériences des usagers avec les organismes publics est plutôt positif en termes de sentiment de confiance (79%), d'efficacité (78%), de capacité à tenir compte des situations personnelles (73%), à traiter les citoyens équitablement (71%) et de sentiment qu'ils cherchent à nous simplifier la vie (71%). Ces expériences ne semblent toutefois pas totalement convaincantes puisque les répondants choisissent les items de réponses peu impliquants : 64% jugeant l'impact "plutôt" positif contre seulement 15% le jugeant "très positif".

De même les usagers considèrent à 71% que les services publics sont à leur écoute avec seulement 17% qui répondent "oui tout à fait" et 28% qui jugent au contraire qu'ils ne sont pas vraiment, ou pas du tout, à leur écoute.

Simplifier les démarches administratives pour les particuliers

La nouvelle mesure de la complexité perçue par les usagers dans leurs rapports à l'administration conforte les priorités fixées par le CIMAP du 18 décembre 2012

La complexité perçue par les usagers sur leurs démarches administratives a été mesurée auprès de 11 000 usagers des services publics : **en moyenne, un usager sur cinq juge très ou assez compliquées ses interactions avec les services publics**. Les cinq événements de vie jugés les plus compliqués relèvent de la situation des **ressortissants étrangers** hors union européenne (jugée complexe par 55% des usagers), **du handicap** (45%), **de la perte et de la recherche d'un emploi** (37%), **de la dépendance** (37%), et **du logement** (34%) (voir annexe 6).

Les solutions de simplification décidées en décembre 2012 portent leurs premiers fruits

Simplification des démarches liées au handicap

- La mise en œuvre progressive du **suivi en ligne des demandes des usagers s'adressant aux maisons départementales des personnes handicapées** (MDPH) permet de désengorger les guichets et le canal téléphonique (2 appels reçus sur 3 concernant l'avancement des dossiers et jusqu'à 70% d'appels demeurent inaboutis dans certaines MDPH). Quatre mois après la mise en place du suivi en ligne de la demande, la MDPH du Nord a observé une baisse de 21% des appels, alors que seul un tiers de ses usagers disposait de leurs codes d'accès pour consulter leur dossier en ligne (10 000 visiteurs par mois). Les prochaines étapes visent à dématérialiser les procédures et à poursuivre le chantier de simplification des conditions d'attribution de la carte de stationnement.

Simplification des démarches liées au logement

- Depuis janvier, les allocataires de trois caisses d'allocations familiales (Nantes, Nîmes et Angoulême) peuvent **réaliser totalement en ligne leur demande d'aide au logement en joignant leurs pièces justificatives** en format dématérialisé soit en fin de téléprocédure, soit dans un espace sécurisé et bientôt, également par courriel. La généralisation de cette fonction à tout le territoire sera envisagée en 2014, dès la confirmation de la réussite du dispositif.

Simplification des démarches liées à l'emploi

- ▶ **Pour dynamiser la mise en relation d'employeurs et de demandeurs d'emploi et faciliter leurs recherches ainsi que les démarches des entreprises, le projet "transparence du marché du travail" proposera une plateforme de diffusion en ligne des offres d'emploi et des CV des demandeurs d'emploi accessible** à partir du site internet de Pôle Emploi dès la mi-2013 : agrégation des offres, diffusion ciblée des offres et CV sur les sites partenaires, amélioration de l'accessibilité des informations.
- ▶ **Un outil national d'information sur l'offre de formation financée sur fonds publics. "DOKELIO" sera conçu en 2013 pour de premiers développements opérationnels début 2014.** Il permettra de regrouper toute l'offre de formation conventionnée, ainsi mise à disposition des conseillers de l'administration et du grand public, et permettra l'identification des labels de qualité dont peuvent bénéficier les organismes. La sélection sera facilitée et la connaissance, en temps réel, des places disponibles sera rendue possible pour un meilleur accès à l'offre de formation conventionnée, et une meilleure réponse aux besoins de formation professionnelle.
- ▶ Le site www.telerc.travail.gouv.fr offre aujourd'hui une téléprocédure de demande de rupture conventionnelle. Ce téléservice offre une assistance à saisie en ligne et allège ainsi les démarches déclaratives des entreprises et salariés vers l'administration tout en facilitant le travail de traitement des services et en fiabilisant les données.

Simplification des démarches en faveur des personnes en situation de précarité

- ▶ L'observation sur le terrain menée en Seine-et-Marne et en Loire-Atlantique, a mis en évidence **les motifs du non-recours aux prestations sociales des personnes en situation d'exclusion** (stigmatisation, complexité des démarches, méconnaissance des droits...). Le diagnostic a permis de proposer une quinzaine de solutions à sélectionner pour lancer une expérimentation à la mi-avril : communication ciblée auprès des bénéficiaires, amélioration de l'orientation des demandeurs par les différents organismes, action de détection en amont des potentiels bénéficiaires, allègements dans la constitution des dossiers, etc...
- ▶ **Une simplification des procédures de domiciliation sera mise en œuvre** dans le cadre du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté, notamment par une réforme en cours, fondée sur une fusion des dispositifs de droit commun et relatifs à l'aide médicale de l'État.

Simplification des démarches en faveur des jeunes

- ▶ **Le téléservice d'inscription et de choix des options pour les élèves entrant au lycée a été expérimenté avec succès dans 9 académies en préparation de la rentrée 2012.** Il sera étendu à l'ensemble des académies volontaires pour juin 2013 pour l'entrée en lycée général et technologique.
- ▶ **Le portail www.admission-postbac.fr, qui permet de constituer un dossier en vue d'une préinscription dans les formations d'enseignement supérieur, sera amélioré à l'horizon de la rentrée 2013-2014 afin de devenir, à terme, le point d'entrée unique d'inscription dans l'enseignement supérieur :** extension à toutes les formations supérieures agréées par l'État (écoles d'ingénieurs et de commerce, formations du CNAM, formations paramédicales des écoles du ministère de la santé...); ouverture à tous les étudiants en réorientation ainsi qu'aux étudiants européens ne disposant pas d'un baccalauréat français; communication des bulletins scolaires et des documents d'inscription par voie dématérialisée; meilleure orientation des jeunes.
- ▶ **L'offre de formation de l'enseignement supérieur sera rendue plus lisible** par une simplification et une clarification des intitulés des 3 600 licences et de plus de 8 000 masters actuels. Ce chantier, mis en œuvre à partir d'octobre 2013, permettra de diviser par dix le nombre d'intitulés, en s'appuyant sur une nomenclature nationale qui fait aujourd'hui défaut.

- ▶ **La refonte du formulaire d'affiliation des étudiants à la sécurité sociale** permettra la simplification des changements d'affiliation pour la rentrée d'octobre 2013.
- ▶ **La formalité de recensement citoyen obligatoire pour les jeunes de 16 ans sera encore facilitée par des améliorations du télé-service proposé aux 800 000 jeunes recensés chaque année en amont de leur participation obligatoire à la "Journée Défense et Citoyenneté" (JDC).** Le système de "e-recensement" via internet, en liaison avec les collectivités territoriales, disposera courant 2013 d'une ergonomie plus simple et d'un cadre juridique rénové. Il permettra de dispenser le jeune de fournir une copie du livret de famille car les mairies pourront procéder à la vérification électronique de l'état civil.

Simplification des démarches dans le domaine de la santé et du social

- ▶ **Un recensement des pratiques sera conduit afin d'aboutir à la mise en œuvre d'une plateforme d'échanges entre organismes sociaux permettant, d'ici fin 2013, de dispenser l'usager de fournir un exemplaire papier de son RIB** dans toutes ses démarches avec la sécurité sociale.
- ▶ **Un téléservice sera développé courant 2013 pour être opérationnel en 2014 pour que les parents demandent le rattachement d'un nouveau-né** à leur assurance maladie.
- ▶ **Le paiement en ligne par carte bancaire des factures hospitalières** est progressivement mis en œuvre en 2013 auprès d'établissements volontaires. L'expérimentation actuellement menée auprès de 7 établissements démontre l'amélioration du recouvrement et l'appétence des usagers pour ce mode de paiement (multiplication par 4 des paiements en ligne en 8 mois de fonctionnement aux Hospices Civils de Lyon, 20 000 paiements en ligne au total, sur les 7 établissements, depuis septembre 2011).
- ▶ **Le téléservice permettant de déclarer en une seule fois le décès d'un proche auprès des principaux organismes concernés (dont la CNAV, la CNAF, la MSA, Ircantec...)** est aujourd'hui opérationnel sur mon.service-public.fr.
- ▶ **La construction d'un espace du particulier-employeur et du salarié** (interopérabilité entre l'offre de service de l'ACOSS et de la CNAF) **pour rassembler sur un même site les informations et démarches déclaratives dispersées à ce jour est lancée, et une première version du site sera opérationnelle en novembre 2013.**

Simplification des démarches liées à la vie citoyenne

- ▶ **À l'occasion des prochaines élections municipales de 2014, le vote par procuration sera simplifié. Les usagers pourront renseigner en ligne le formulaire de demande de procuration** avant de se présenter au commissariat, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance. Cette étape modernisera la procédure papier actuelle, simplifiera et réduira le temps de la démarche. En outre, un dispositif de dématérialisation intégral de la demande de procuration sera testé pour donner lieu à une première expérimentation en juin 2014 lors des élections européennes. La généralisation de ce dispositif est prévue à l'occasion des élections départementales et régionales de mars 2015.
- ▶ **Le site d'achat en ligne de timbres fiscaux dématérialisés, www.timbresofii.fr, sera étendu pour la fin 2013 à de nouvelles démarches :** droits sur les titres de séjour, documents de circulation pour étrangers mineurs, demandes de naturalisation et déclarations d'acquisition de nationalité par mariage. Cela permettra de simplifier la démarche en proposant la prise en compte de la multiplicité des tarifs et des cas de figure de délivrance de titres de séjour tout en évitant un déplacement au bureau de tabac, permettant ainsi un gain de temps au guichet en préfecture.

- ▶ **L'espace en ligne personnalisé et sécurisé permettant aux associations de gérer leurs démarches administratives "Votre compte Association" compte près de 65 000 associations adhérentes.** Il leur permet de déclarer la création ou la dissolution d'une association, de demander une subvention ou un fond social européen, et de déposer leurs comptes. Pour simplifier les 250 000 déclarations de modifications d'associations enregistrées chaque année, un nouveau télé-service sera expérimenté à la mi-2013 dans trois départements (Paris, le Nord, la Manche) pour éviter à l'utilisateur les temps d'attente et les multiples déplacements liés au dépôt des dossiers de demande de modification au guichet, ou par voie postale. La généralisation est prévue en 2014.
- ▶ **Le site www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr, est maintenant ouvert à tous les usagers,** et permet aux victimes, pour lesquelles l'identité de l'auteur des faits est inconnue, de préparer en ligne toute déclaration d'atteinte aux biens (vols, dégradations, escroqueries...) avant de se déplacer physiquement. Ce téléservice propose aux victimes de renseigner les différents champs relatifs aux lieux et aux conditions de l'infraction, de choisir le commissariat de police ou l'unité de gendarmerie, d'indiquer les dates et heures de rendez-vous qui lui conviennent pour signer sa plainte. Il permet donc de gagner du temps et de pouvoir se déplacer avec tous les documents nécessaires pour déclencher l'action publique. Ce service, qui a d'ores et déjà fait l'objet de retours positifs des usagers, facilite en outre le travail des services de gendarmerie et de police.
- ▶ **La possibilité d'éviter à l'utilisateur de fournir des copies d'acte d'état civil à l'appui de ces démarches administratives est confirmée par l'expérimentation réussie en Seine et Marne** sur la délivrance des passeports et les actes notariés dans 18 communes et 30 études notariales. La suppression de cette formalité coûteuse pour la collectivité publique et potentiellement exposée à la fraude est rendue possible grâce à une procédure de vérification électronique de l'état civil grâce à une plateforme d'échange sécurisée, accessible par les officiers d'état civil, les notaires et à terme par tout organisme légalement fondé à requérir des actes d'état civil. La phase pilote sera étendue en juin, au-delà de la Seine et Marne, à une vingtaine de communes supplémentaires et à l'ensemble des éditeurs. Sous réserve de son bon déroulement, la généralisation pourra s'effectuer à partir de la fin de l'année.
- ▶ **La production de pièces justificatives de domicile par l'utilisateur sera facilitée et fiabilisée :** un décret en Conseil État, publié au premier semestre 2013, donnera une base légale à l'utilisation de justificatifs de domicile (pièces requises pour la délivrance d'un titre d'identité, de voyage, de séjour, d'un certificat d'immatriculation ou de la délivrance d'attestations...) comportant un code à barres sécurisé à 2 dimensions "2D-DOC". Ce standard contribuera à améliorer la fiabilité des factures délivrées, l'acceptation des factures numériques imprimées présentées au guichet des préfectures à l'appui d'une demande de titre, et à diminuer le temps de contrôle des pièces justificatives grâce à un simple scan. Dès publication de la norme juridique, le ministère de l'intérieur diffusera une circulaire relative à l'instruction des passeports informant les guichets qu'ils sont désormais tenus d'accepter un justificatif de domicile contenant un 2D-DOC.

Le mouvement de simplification initié se poursuit et son ambition s'accroît avec de nouvelles actions

Simplifications dans le domaine de la santé et du social

- ▶ **Une base de données sur les médicaments et les dispositifs médicaux ouvrira fin 2013** pour assurer la transparence de cette information dans une optique de sécurité sanitaire tant pour les professionnels que pour le grand public.
- ▶ **Un site proposant une information adaptée sur la qualité des prises en charge dans les établissements de santé à destination des usagers et de leurs représentants** sera lancé fin 2013.

- ▶ **L'information en temps réel, sur un mode territorialisé, sur la qualité des eaux et les contrôles sanitaires sera mise en ligne** sur internet à partir de l'automne 2013, pour les eaux de baignades puis les eaux potables et les eaux de piscine et thermales.
- ▶ **Un guide en ligne sur les droits individuels et collectifs des usagers de la santé offrant une orientation vers les différentes sources d'information** sera mis en ligne au premier semestre 2013.
- ▶ **Une procédure de déclaration de grossesse en ligne sera mise en place d'ici le premier semestre 2014** pour éviter à l'utilisateur l'envoi par papier de deux formulaires distincts à l'assurance maladie et aux allocations familiales. Le formulaire de déclaration sera refondu et un télé-service à la disposition des professionnels de santé sera conçu pour permettre de télé-déclarer les informations directement à la source et d'en exonérer l'utilisateur.

Simplifications dans le domaine de la vie citoyenne

- ▶ **Une procédure dématérialisée permettra la réalisation en ligne d'une pré-demande de passeport biométrique** afin de faciliter la démarche aux usagers et de moderniser l'organisation du traitement au guichet.
- ▶ **Un plan d'amélioration des procédures à destination des communautés françaises à l'étranger sera mis en œuvre courant 2013.** Le dispositif *ITINERA* va permettre le déploiement des postes de travail consulaires "hors les murs" pour réduire les déplacements nécessaires aux usagers en matière de prestations consulaires. Un nouveau type de passeports "grand voyageur" de 48 pages au lieu de 32 répondra aux besoins des usagers se déplaçant beaucoup en limitant la fréquence des renouvellements.
- ▶ **Une rénovation des procédures relatives aux demandes de visas sera mise en œuvre progressivement au cours de l'année 2013.** Les conditions d'accueil des demandeurs de visa seront améliorées et par ailleurs, sera mis en œuvre un plan de facilitation de la mobilité des personnes visitant la France et participant à la vitalité de nos relations bilatérales (hommes d'affaires, étudiants, artistes, touristes) : augmentation des visas de circulation et adoption de procédures spécifiques en lien avec le ministère de l'intérieur.
- ▶ **Un développement de services numériques à l'usage des membres de la communauté française à l'étranger contribuera à la facilitation de multiples démarches à partir de 2013 pour une mise en œuvre aboutie en 2015.** Le portail "mon.consulat.fr" sera enrichi, avec notamment la dématérialisation des demandes de services qui ne nécessitent pas une comparution physique. Les procédures en matière d'état-civil des Français de l'étranger seront facilitées avec développement des échanges dématérialisés entre administrations. Une nouvelle offre de services pratiques sur mobiles sera lancée à destination des Français établis hors de France ou de passage et aux Français voyageant à l'étranger. Enfin, le portail à destination des étudiants étrangers en France (Centre des études en France) sera modernisé en synergie avec celui de Campus France.
- ▶ **L'envoi de la propagande électorale aux Français résidant à l'étranger sera dématérialisé** suite à la mise en œuvre du projet de loi réformant la représentation des Français de l'étranger prévu au printemps 2013.
- ▶ **Les obligations déclaratives relatives aux impôts seront allégées dès 2013 par la suppression de l'envoi des pièces justificatives** à l'appui de la déclaration de revenus (faculté antérieurement limitée aux télé-déclarations).
- ▶ **Les moyens de paiement des impôts seront étendus avec notamment le développement de l'usage de la carte bancaire pour une meilleure qualité de service** : l'expérimentation en cours permettra d'envisager un déploiement progressif à la fin 2013.
- ▶ **Les possibilités de télé-déclaration des revenus et de paiement des impôts sont depuis 2012 étendues aux mobiles** (impôt sur le revenu, prélèvements sociaux, taxe d'habitation, contribution à l'audiovisuel public, et taxes foncières). En 2013, de nouvelles fonctionnalités sur mobile sont prévues pour permettre d'accroître la facilité d'utilisation de ces moyens (par exemple, la communication des coordonnées bancaires à l'administration fiscale).

- ▶ **La relation avec les contribuables dans le cadre du contrôle fiscal sera facilitée, courant 2013, par des échanges dématérialisés sécurisés avec les contribuables contrôlés**, dans le cadre des opérations de contrôle sur pièces ou des vérifications sur place (envoi des courriers et des pièces de procédure, etc.) pour un allègement des démarches et des économies sur les frais d'affranchissement.
- ▶ **La dématérialisation du contentieux juridictionnel en matière fiscale** sera généralisée au cours de l'année 2013 pour toutes les procédures introduites par l'intermédiaire d'un avocat, avec pour résultat une réduction des frais de procédure (frais postaux, frais de reproduction, etc.), des gains de temps et une amélioration du service rendu.
- ▶ **L'avis d'imposition ne sera plus demandé lors d'une demande de renouvellement de droit à l'aide sociale.**
- ▶ **Les relations entre les usagers et l'administration en matière d'information des consommateurs et des professionnels seront facilitées au quatrième trimestre 2013** *via* des formulaires de contact en ligne plus directs et des réponses améliorées.

Simplification dans le domaine de la jeunesse, des sports et de la culture

- ▶ **Un téléservice pour le dépôt de demande de reconnaissance de qualifications ou équivalence de diplômes** sera disponible à l'été 2013, ce qui représente plus de 400 dossiers par an.
- ▶ **Les demandes de subventions dans le secteur de la culture sont facilitées par le catalogue des aides mis en ligne sur le site du ministère**, les prochaines étapes permettront une réduction du nombre de pièces à joindre aux dossiers de demandes.
- ▶ **Les jeunes appelés de la journée défense et citoyenneté (JDC) pourront d'ici fin 2014 se connecter à une application mobile interactive d'information sur la JDC disponible sur mon.service-public.fr**. Elle leur permettra de connaître des procédures pour se recenser, leur centre de service national référent, situer et rejoindre leur site et leur session le jour J grâce à un service de géolocalisation de proximité.

Simplification dans le domaine de l'éducation

- ▶ **Un ensemble de téléservices "scolarité" sera mis à disposition des parents d'élèves** (relevés de notes, absences, compétences...) afin de leur permettre de suivre la scolarité de leurs enfants au quotidien, d'effectuer en ligne des démarches administratives et de fluidifier la communication avec l'administration sans contrainte d'horaires. En outre, ces services permettront de fiabiliser les données administratives. Ces téléservices sont d'ores et déjà expérimentés dans certaines académies.
- ▶ **Le livret scolaire du baccalauréat sera dématérialisé** afin de disposer d'un véritable outil d'aide à la décision pour le jury, de permettre sa consultation par les élèves et leurs parents tout au long de l'année, et d'augmenter le temps pendant lequel les enseignants peuvent le renseigner.

Simplification dans le domaine de l'emploi et de la formation

- ▶ **Une simplification du régime d'indemnisation du chômage partiel** et de l'activité partielle de longue durée sera mise en œuvre à compter de juillet 2013, entrée en vigueur juridique de l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013 pour remédier à la complexité du système et faciliter l'accès à la prise en charge de l'indemnisation.

Simplifier les démarches administratives pour les entreprises

La consultation des entreprises conforte la volonté du Gouvernement de réduire la complexité administrative et réglementaire

L'engagement du Gouvernement en faveur de la compétitivité des entreprises est permanent : celui-ci mobilise notamment le levier des simplifications des démarches administratives et réglementaires.

Lors du premier CIMAP, le Gouvernement a installé une gouvernance innovante des simplifications à destination des entreprises. Aujourd'hui opérationnelle, cette méthode a déjà prouvé son efficacité en dynamisant la mise en œuvre des projets et en recueillant les propositions auprès des entreprises. Le CIMAP du 2 avril confirme le rôle de ces instances dédiées.

En moins de 4 mois d'activité, d'importantes avancées sont enregistrées en faveur des entreprises : les 7 chantiers prioritaires identifiés par le Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi donnent déjà des résultats concrets.

Les entreprises sont consultées et associées au travail de simplification administrative

Le dispositif de consultation des entreprises et le groupe interministériel de coordination des simplifications pour les entreprises sont déjà opérationnels et ont produit des avancées concrètes

Le 10 janvier 2013, Marylise Lebranchu, ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique, et Fleur Pellerin, ministre déléguée chargée des PME, de l'innovation et de l'économie numérique, accompagnées du directeur de cabinet de Pierre Moscovici, ministre de l'économie et des finances, accueilleraient une trentaine d'organisations professionnelles pour leur présenter le dispositif de simplification et partager leurs premières réactions. Grâce à des rencontres trimestrielles, ces réunions de consultation s'inscrivent dans la durée. Le prochain rendez-vous est fixé au 12 avril 2013.

Présent lors de cette réunion de consultation, le député de l'Essonne Thierry Mandon a été chargé par le Premier ministre d'une "mission visant à définir en étroite relation avec les entreprises, une méthode systématique, complète et de long terme permettant d'animer le dialogue avec les entreprises et de nourrir le programme de simplifications". Cette mission donnera lieu à la remise d'un rapport au Premier ministre d'ici à l'été 2013.

Au sein de l'État, le pilotage de la consultation et des chantiers de simplification est maintenu par un groupe interministériel de coordination des simplifications pour les entreprises (GICSE). Celui-ci s'est déjà réuni à cinq reprises afin d'assurer la bonne avancée des chantiers et la concrétisation de leurs impacts pour simplifier la vie des entreprises.

Le souhait du Gouvernement de voir la consultation inscrite au cœur de l'action publique est aujourd'hui effectif. Les acteurs économiques ont maintenant la possibilité de faire part de leurs propositions de simplifications de façon continue :

- ▶ **La consultation menée par chaque agent public** ; un guide pratique de consultation des organisations professionnelles et des entreprises a été élaboré et est aujourd'hui à la disposition de tous les agents publics, comme des organisations professionnelles et des entreprises. Son utilisation systématique permettra de diffuser au sein de tous les services de l'État des outils et des méthodes qui assureront une pratique robuste et permanente de la consultation.
- ▶ **L'ouverture d'une boîte courriel** permettant de soumettre à tout moment des idées et des projets de simplification - consultation-simplification.sgmap@finances.gouv.fr.

Des résultats concrets pour les entreprises ont été atteints dès le premier trimestre 2013

Le Gouvernement avait annoncé le déploiement de 7 chantiers prioritaires identifiés dans le Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi
Ces chantiers produisent déjà des résultats concrets

- ▶ **Simplification de la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) grâce au projet "Dites-le nous une fois".**

Le programme "Dites-le nous une fois" a pour but de supprimer la redondance des informations demandées aux entreprises. La feuille de route du programme a été partagée avec l'ensemble des ministères concernés. Afin de renforcer l'ambition du programme, les objectifs quantitatifs suivants sont proposés : suppression de 30% de la redondance des informations demandées aux entreprises d'ici 2015 ; 50% d'ici la fin du quinquennat ; 100% d'ici 10 ans.

Déjà 250 000 entreprises bénéficient ce mois-ci du pré-remplissage de la C3S. Les travaux sont bien engagés vis-à-vis des procédures relatives aux marchés publics. Le "test anti-redondance" est opérationnel et a déjà été réalisé sur 30 formulaires pilotes. Des travaux de simplification seront engagés sur 10 de ces formulaires pour l'année 2013. Une première version de l'annuaire des données demandées aux entreprises sera disponible pour la fin de l'année 2013.

- ▶ **Les premières déclarations sociales nominatives (DSN) seront émises par des entreprises pilotes dans les prochains mois.**

L'objectif du chantier DSN est de substituer à l'ensemble des déclarations sociales que doivent faire les entreprises un système déclaratif unique, simplifié et dématérialisé. La DSN sera obligatoire en 2016.

Le Gouvernement a publié les modalités d'application du dispositif avec une première offre permettant aux entreprises volontaires de substituer la DSN à 4 types de déclarations (attestation employeur, déclaration de mouvements de main-d'œuvre, déclaration pour le versement des indemnités journalières, formalités de radiation). Cette offre a été soumise en février à un groupe de 30 entreprises pilotes afin de roder le dispositif au sein d'une démarche de co-construction et de donner le coup d'envoi opérationnel de la DSN.

- ▶ **La simplification et l'accélération des procédures applicables à l'immobilier de l'entreprise sont en cours.**

Des propositions issues d'une large concertation avec les entreprises et les services de l'État concernés ont été formulées le 22 mars 2013 par le député de l'Essonne Thierry Mandon afin d'accélérer les procédures de l'immobilier d'entreprises.

Elles visent à accélérer tout autant l'effectivité des investissements privés et leur impact sur la vie économique qu'à répondre à l'attente des services de l'État particulièrement compétents qui préféreraient conseiller des opérateurs dans la mise en œuvre de projets dynamiques, plutôt que de faire appliquer des règles parfois contradictoires entre elles et formant aux yeux de certains un maquis.

Les propositions de M. Mandon ont été remises et seront examinées dans le cadre de la préparation de projet de loi d'ici le début de l'été.

► **L'amélioration de l'accompagnement et la simplification des dispositifs d'aide aux entreprises seront effectives au second semestre 2013.**

Ce programme porte sur l'extension des fonctionnalités du portail "guichet-entreprises.fr" et sur l'amélioration du dispositif d'information en matière d'aides publiques. Pour les entreprises, l'enjeu est un allègement de la charge administrative liée aux formalités, grâce au développement des services en ligne.

Au cours du second semestre 2013, une nouvelle version du portail de la création d'entreprise sera disponible. Le service d'information sur les aides publiques fera également l'objet d'une refonte avec une extension de son périmètre à l'ensemble des aides répertoriées ; il sera intégré au portail "guichet-entreprises.fr".

► **La lutte contre la sur-transposition a déjà permis d'éviter la sur-transposition d'une directive européenne relative aux émissions industrielles.**

La sur-transposition de directives lorsqu'elle ne correspond pas à un enjeu réel d'amélioration de l'environnement, de la sécurité ou de la santé, doit être évitée car elle conduit à des distorsions de compétitivité.

À date, 9 textes ayant donné lieu à une sur-transposition ont d'ores et déjà été identifiés. Aussi, un décret de transposition de la directive IED a appliqué la directive en droit français au plus proche du texte européen. Un allègement d'au moins un texte législatif ou réglementaire pour chacun des comités stratégiques de filière du Conseil national de l'industrie pourra être engagé au troisième trimestre 2013.

► **Des "tests PME" expérimentaux ont été lancés pour simplifier la production normative.**

Le test PME est une modalité de consultation des entreprises et d'évaluation des nouveaux textes juridiques : il mesurera spécifiquement les impacts de nouvelles réglementations auprès d'un échantillon d'entreprises et permettra si besoin d'apporter des amendements pour élaborer des textes plus simples à appliquer.

Deux tests PME expérimentaux ont déjà été lancés au premier trimestre 2013 : le premier sur un texte fiscal relatif aux obligations de facturation ; le second sur un texte relatif aux indications géographiques des produits manufacturés. 3 à 4 autres textes seront testés d'ici juin 2013 notamment avec l'appui des Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE). Il est prévu que le dispositif soit mis en œuvre de façon pérenne après l'été 2013.

► **La simplification des procédures douanières à l'export est en cours.**

L'objectif du chantier est d'accélérer la mise en œuvre du guichet unique des formalités administratives à l'export et de rechercher les pistes de simplification des réglementations techniques.

La réunion forum Douane-Entreprises du 24 janvier 2013, en présence de la ministre du commerce extérieur, Nicole BRICQ, a permis de valider la démarche et de décider des prochaines étapes. À date, le système d'information douanier a été modifié et des développements informatiques sont en cours. Les résultats seront sensibles pour les entreprises dès début 2014.

De nouvelles solutions de simplification, construites à partir des attentes des entreprises ou grâce à la consultation, sont aujourd'hui validées

Le premier CIMAP avait demandé à l'ensemble des ministères d'identifier, à partir des attentes prioritaires des entreprises, les chantiers qui permettront de faire baisser significativement la complexité perçue et vécue dans leurs champs de compétence.

Ces mesures ont fait l'objet d'un travail d'analyse approfondie de la part des ministères et ont été inscrites dans les programmes ministériels de modernisation et de simplification (PMMS).

Ainsi, les décisions annoncées lors du CIMAP à destination des agriculteurs ont été réaffirmées dans le PMMS du ministère de l'agriculture. Les 40 mesures du "PACTE Défense PME" lancé en novembre dernier ont été inscrites dans le PMMS du ministère de la défense. Ce pacte soutient la croissance, l'innovation et la compétitivité des PME et ETI par une nouvelle dynamique et de nouvelles pratiques dans la stratégie d'achat du ministère.

Le premier CIMAP n'épuise pas l'ambition du gouvernement. Ainsi, de nouvelles mesures ont été identifiées.

D'importants services en ligne seront développés pour simplifier les démarches des entreprises dans les domaines économiques et financiers :

- promotion de la télé-déclaration et du télé-règlement de la TVA pour aller au-delà du niveau atteint aujourd'hui, soit environ 80 % des recettes de TVA ;
- dématérialisation des avis d'acompte et d'imposition de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) dans le compte fiscal des professionnels ;
- simplification des démarches déclaratives des professionnels (entre décembre 2013 et décembre 2014 pour les transactions immobilières grâce à l'utilisation de Télé@ctes - outil permettant des échanges dématérialisés des notaires avec la Direction générale des finances publiques ; entre le 4^e semestre 2013 et le 1^{er} semestre 2014 pour les déclarations des professionnels du monde vitivinicole *via* le nouveau casier viticole ; en 2014 pour les produits soumis à accises - EMCS-GAMM@) ;
- mise en place d'une télé-déclaration à partir du second semestre 2014 par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes permettant aux opérateurs de déclarer les demandes de mise sur le marché de leurs compléments alimentaires ;
- développement d'un plan d'action pour diminuer les délais de paiement des dépenses publiques (avec l'objectif de réduction des délais de paiement de l'État à 20 jours en 2017), par une optimisation de l'organisation et le développement de la dématérialisation des factures des fournisseurs de l'État.
- Mise en place d'un site internet <http://www.ega-pro.fr/> proposant des solutions et des exemples de bonnes pratiques en matière d'égalité professionnelle pour répondre aux difficultés rencontrées par les chefs d'entreprise, notamment de PME.

La simplification des démarches se poursuit également en faveur des artisans et des commerçants :

- dématérialisation des dossiers d'aménagement commercial déposés auprès des commissions départementales d'aménagement commercial (CDAC), et de la commission nationale d'aménagement commercial (CNAC) en cas de recours, avec la constitution d'un dossier numérisé pour les porteurs de projets contenant les pièces requises pour la délivrance d'une autorisation d'exploitation commerciale ;
- renforcement du rôle des établissements consulaires (chambres de commerce et chambres des métiers et de l'artisanat), afin de mieux accompagner les entreprises et les professionnels.

Les entreprises verront l'**accès aux conventions collectives et aux informations conventionnelles** facilité par l'amélioration de l'interface sur Légifrance.fr et la mise à disposition de conventions infranationales ; les travaux permettront de préciser mi-2013, le calendrier des actions. Certaines **procédures déclaratives** (rupture conventionnelle, dépôt des accords) auprès des Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi seront simplifiées.

Le programme en faveur de l'accès à la commande publique pour les PME/ETI se poursuivra en 2013/2015 avec l'ouverture de services à destination des acteurs qui n'ont pas aujourd'hui accès à la dématérialisation des procédures d'achat public. L'objectif est de créer un lieu numérique de rencontre pour ces acteurs par l'ouverture sur BOAMP.fr d'un service de dépôt d'offres et de réponses en ligne aux marchés publics (plateforme de dématérialisation des marchés publics) complété par des outils comme la formation en ligne, l'information sur les entreprises, les outils d'aide à la réponse aux marchés publics ou à la rédaction de pièces de marché.

Courant 2013 sera initiée la création du **groupement d'intérêt public "plateforme de publicité légale des entreprises" (PPLE)**, en collaboration avec les greffiers des tribunaux de commerce et la presse. Ce projet vise à assurer une meilleure transparence de la vie économique en France par la mise en ligne d'un portail public donnant accès à l'ensemble de l'information légale sur les entreprises (création, modification et vie des entreprises).

Dans le domaine de l'environnement :

- La simplification du droit est réaffirmée avec les États généraux de la modernisation du droit de l'environnement qui seront engagés avant l'été 2013 et marqueront le début d'un processus qui s'achèvera à l'automne.
- La **réglementation minière** sera mise en conformité avec la Charte de l'environnement.
- Pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), il sera procédé à la dématérialisation complète de la procédure de déclaration et à l'extension du régime d'autorisation simplifiée.

Pour les entreprises des secteurs agricoles et alimentaires, les simplifications s'amplifient grâce au lancement de 2 nouvelles actions :

- **Développer et promouvoir les services sur téléphone mobile** : les usagers seront consultés pour identifier les services mobiles susceptibles d'enrichir et de simplifier leur information.
- **Renforcer l'assistance apportée aux usagers** : afin de maintenir la qualité de la relation avec les usagers et d'assurer la complémentarité entre la relation numérique et la relation humaine, et en s'appuyant sur l'expérience acquise grâce à TéléPAC, les modalités d'assistance aux usagers dans leur utilisation des télé-procédures seront développées. Entités de proximité entretenant une relation privilégiée avec les usagers, les services départementaux seront au cœur de la stratégie multi-canal d'assistance qui sera ainsi définie.

Certaines propositions émises par les organisations professionnelles et les entreprises sont mises en œuvre. Dans **le secteur du commerce et de la réparation d'automobiles**, l'extension du statut d'opérateur qualifié au carrossage des véhicules utilitaires légers est actuellement en cours. Plusieurs autres mesures de simplification en faveur de ce secteur font l'objet d'une instruction approfondie, telle la clarification des conditions de formation à la conduite pour les concessionnaires.